

Actualité France

Sous-traitante d'industriels comme Peugeot-Citroën, l'entreprise française Bretagne Ateliers concilie productivité et emplois de personnes handicapées. Grâce à un management très soucieux du travailleur. **2-3**

Social en images

Une cinéaste valaisanne recueille le témoignage de jeunes gens, anciens dépendant du cannabis. Son film est une mise en garde contre les méfaits d'une drogue devenue beaucoup plus forte, et surtout, trafiquée. **4**

DOSSIER Lettres



Le doute du travailleur social face à la page blanche

Forts à l'oral, une partie des professionnels de l'aide sociale seraient mal à l'aise avec l'écriture et en produiraient peu. En réalité, ils consacrent pas mal de temps à rédiger, entre journaux de bord, rapports et demandes financières. Les professionnels ont en revanche un rapport ambivalent avec ce média dès qu'il s'agit d'écrire pour communiquer avec l'extérieur. **5-16**

Plume libre

La question des bavures racistes de la police trouve un large écho dans les médias. La profession a besoin d'une autocritique globale, estime le policier genevois Yves Patrick Delachaux. **17**

Chronique juridique

L'accord sur une poignée de main est toujours possible. Mais dans une société qui rêve d'éliminer l'imprévu, les actes légaux sont de plus en plus souvent produits par écrit. **18-19**

Actualité suisse

L'Institut universitaire Kurt Bösch a enrichi sa palette d'enseignement par une formation spécialisée dans la protection de l'enfant. La première volée termine ses cours. **20**

Social en lecture 21

Lu pour vous 22

Social express 23-25

Agenda 26-27

Solidarité économique

Dans la vie des personnes qui se trouvent éloignées longtemps du travail, et ce quelles qu'en soient les raisons, la conséquence la plus dramatique de cet état est le sentiment d'inutilité. Ne plus être capable de gagner sa vie dans un monde où le travail demeure la valeur cardinale – malgré sa raréfaction – est infamant.



Cette sensation subjective ne lèse pas que les individus concernés. S'il est vrai qu'on ne participe à une société que dans la mesure où l'on a l'impression de posséder une voix au chapitre, on peut imaginer qu'à l'exclusion du travail succède finalement l'éviction du monde tout court. C'est la démocratie qui est touchée.

Les discours médiatiques et politiques sur les abus en matière de chômage, d'AI, d'assistance, viennent encore renforcer ce sentiment d'inutilité. Ils font peser le doute et l'opprobre sur des personnes dont l'écrasante majorité ne souhaite qu'une chose : exercer une activité qui procure un sentiment d'utilité et qui permette de se suffire économiquement.

Certains auteurs soulignent que les regards suspicieux portés sur les exclus ont une vertu, celle de fournir un exutoire aux inclus. Ce serait une façon de repousser la peur d'être à son tour atteint par ce mal de l'inactivité sociale. Mais le prix à payer collectivement pour cet ostracisme est élevé, car à partir d'un certain niveau de honte et de gêne, la capacité d'un Homme à remonter la pente peut être invalidée définitivement.

Il faudrait donc toujours préférer la solidarité et l'empathie au doute et à la suspicion. Non point uniquement pour des raisons morales, chrétiennes mêmes, mais également économiques. Un état d'esprit solidaire avec les personnes qui se retrouvent au chômage ou à l'assistance : le premier geste pour soigner la fracture sociale! ■

Stéphane HERZOG

Prochain dossier

Quand le social m'a sauvé la vie

En France, l'automobile fait bouger des personnes avec handicap

Sous-traitante d'industriels comme Peugeot-Citroën, l'entreprise française Bretagne Ateliers concilie productivité et emplois de personnes avec handicap. Grâce à un management très soucieux du travailleur.

Sur un effectif de 730 salariés, Bretagne Ateliers (BA) emploie près de 500 personnes handicapées. Hormis les handicapés mentaux lourds, cette entreprise française créée il y a trente ans, accueille des hommes et des femmes diminués tant physiquement que mentalement ou psychologiquement. Une seule chose est établie: la commission des droits et de l'autonomie évalue l'efficacité de ces travailleurs à plus de 66%¹⁾. «Lorsqu'une personne arrive, nous savons qu'elle est reconnue handicapée, mais je n'ai pas accès au dossier médical. Il reste dans le service de «santé au travail»²⁾. D'ailleurs, à l'occasion de la visite préalable à l'embauche, c'est le médecin qui nous donne le cahier des charges avec les spécifications concernant l'aménagement du poste», indique Françoise Perrier, directrice du management social depuis cinq ans. Maux de dos extrêmement invalidants, pied-bot, paraplégie mais aussi légers retards mentaux, dépressions nerveuses graves, associabilité, etc. : toutes les sortes de difficultés sont présentes dans ce groupe industriel. Sans compter les 5% de l'effectif bénéficiant d'une mesure de protection judiciaire.

Une organisation industrielle

Néanmoins, fournisseur de l'industrie automobile pour plus de 80% de ses 22 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2004, Bretagne Ateliers doit faire face aux exigences de ses clients. D'ailleurs, au fil des années, l'entreprise a élargi sa palette de métiers. Aujourd'hui, grâce à ses six ateliers différents, elle a des compétences en câblerie, mécanique, assemblage de pièces automobiles, façonnage, montage industriel, métallerie et enfin, transformation du caoutchouc. Et depuis 1986, BA livre en «flux synchrone» (juste à temps) de nombreuses productions à l'usine rennaise de Peugeot-Citroën, située à quelques centaines de mètres.

Le service «méthodes» est évidemment au cœur de cette réussite. Avec 23 personnes à la recherche-développement et conception-études, l'organisation du travail est une fonction industrielle stratégique. «Cette équipe intervient pour chaque commande. À elle de déterminer et de mettre en œuvre tous les moyens utiles à la production: ergonomie des postes, adaptation des machines, etc.», décrit Daniel Lafranche, le directeur général. Le plus souvent, les tâches sont simplifiées à

l'extrême. Outil également très répandu: le traqueur. Afin qu'un opérateur n'oublie pas une pièce au cours de l'assemblage, ce lecteur de code-barres est programmé pour que chaque élément défile dans un ordre prédéfini. Résultat: à la moindre erreur, la machine se bloque. «À la place de modes opératoires longuement détaillés, nous sommes passés à des pictogrammes immédiatement lisibles pour l'opérateur», cite également Daniel Lafranche. Car il ne faut pas oublier qu'en France 82% des personnes handicapées ont un niveau scolaire inférieur au niveau V (c'est-à-dire en dessous d'un Certificat fédéral de capacité: ndlr). Mais toute cette organisation industrielle ne serait rien sans la politique sociale et l'accompagnement mis en place dans l'entreprise. Horaires, rémunération, aménagement des postes, lutte contre l'illettrisme, redécouverte du corps, etc.

Primes identiques pour tout le monde

Ainsi, en 2000, la direction a-t-elle conclu un accord avec les organisations syndicales afin que les travailleurs handicapés bénéficient du SMIC au bout de trois ans d'ancienneté. Ceux-ci bénéficient également de la prime d'ancienneté. Le délai d'éligibilité est le même que pour le salaire minimum avec une majoration de 1% par an sur le salaire brut et ce, jusqu'à concurrence de 15 ans. Pour autant, les négociations ont été difficiles. D'autant que certains salariés avaient choisi l'action prud'homale individuelle pour obtenir leur dû. «Je comprends leur position, mais le risque était de faire couler l'entreprise. Nous préférons la revendication puis la négociation; ça évite de mettre la clé sous la porte», défend Anne-Marie Birolini, responsable des services généraux et déléguée syndicale CFDT. Et de préciser: «Il existe des régimes différents selon que l'on soit travailleur handicapé ou non. Même si c'est parfois tendu, notre objectif commun à tous est d'avoir au final le moins de différences entre les résultats des deux négociations». Dans le même esprit, les primes, qu'elles soient de fin d'année ou de vacances, sont les mêmes pour tout le monde. Une évidence pour certains, un détail pour d'autres mais une avancée essentielle pour tous les travailleurs handicapés, en permanence victimes de discrimination.

Pour ce faire, les moyens en personnel sont importants: ainsi, la direction des ressources humaines compte-t-elle quatorze personnes. Outre la responsable, dans ce groupe, interviennent un psycho-



«Nous sommes dans une entreprise où nous nous interdisons de laisser passer une fragilité, qu'elle soit liée au handicap ou pas», Françoise Perrier, directrice du management social à Bretagne Ateliers.

logue chargé du recrutement des nouveaux personnels, trois infirmières réparties sur les six sites industriels, deux assistantes sociales dont une à temps partiel et trois médecins du travail attachés à l'AIMT³.

Tous autour d'une table

Chacun dans sa spécialité effectue son travail et participe à la réunion hebdomadaire du vendredi. «Une fois par semaine, nous nous réunissons avec les responsables des usines et autour de la table, nous étudions les situations délicates. Dès qu'un mal-être est repéré chez un salarié, nous l'évoquons afin de prendre les meilleures options possibles», explique Françoise Perrier. «Nous sommes dans une entreprise où nous nous interdisons de laisser passer une fragilité et ce, qu'elle soit liée au handicap ou pas», poursuit-elle. Concrètement, cela va de la personne agressive parce que sa levée de tutelle vient d'être refusée à celle qui réclame un vêtement de travail à sa taille, en passant par le redémarrage d'un traitement médical lourd d'effets secondaires.

Ainsi, une fois par mois, Françoise Perrier rencontre-t-elle chaque salarié à son poste de travail. «Cela me prend environ deux jours et demi dans mon emploi du temps. Ensuite, je rédige un compte rendu de tout ce que les gens me disent et je le transmets au comité de direction ainsi qu'à chaque responsable de site», indique-t-elle. Cet indicateur de climat social permet une circulation de l'information très rapide et qu'une situation délicate ne se transforme pas en bombe à retardement. Dans le même esprit, une fois par semaine, chaque équipe de production cesse le travail pendant une demi-heure et discute de ce qui ne va pas. «Tout au long de la semaine, au moindre problème, les gens notent des petits trucs et ensuite, tout cela est dit et entendu au cours de ces

réunions». Et de compléter: «Les personnes handicapées sont souvent placées dans une logique d'assistantat. Ici, nous faisons tout pour les aider mais il faut qu'elles s'accrochent», affirme Françoise Perrier. D'ailleurs, même si les décisions sont discutées et motivées, les procédures disciplinaires sont également appliquées. «Dans l'ensemble, cela fonctionne car les gens se sentent écoutés et la direction dispose de nombreux clignotants d'alerte. Des sanctions peuvent être prises mais on donne toujours une chance supplémentaire», acquiesce Marie-Anne Birolini.

Et puis, outre le fait d'avoir un emploi, les opérateurs apprécient d'être considérés et de se lancer dans de nouvelles aventures. En effet, il y a trois ans, a été mise en place une formation lecture-écriture-développement personnel. «Nous avons profité du passage à l'euro pour monter cet atelier. Depuis, quarante personnes y participent sur leur temps de travail», précise Françoise Perrier.

Mieux dans son corps

Dans le même esprit, l'entreprise propose des cours de gymnastique et de relaxation animés par un kinésithérapeute. À raison de trois fois par semaine, ces séances s'adressent pour l'instant aux seuls personnels des établissements rennais. Mais l'objectif est de les étendre à tous les établissements du groupe. «De nombreuses personnes handicapées entretiennent un rapport douloureux avec leur corps. Pour elles, il est important de constater qu'elles peuvent pratiquer la gymnastique et qu'en plus, ça leur fait du bien. Une trentaine de salariés assistent à ces cours et de plus, le bouche à oreille fonctionne», note la responsable. Prochain grand chantier de la direction des ressources humaines: la formation. ■

Nathalie BOUGEARD
Copyright «Lien social»

Bretagne Ateliers
17 rue du Champ Martin
F- 35772 Vern-sur-Seiche
cedex.
Tél. 02 99 62 19 19
www.bretagne-
ateliers.com

- 1) Pour avoir accès à un Etablissement social d'aide par le travail, la capacité de travail doit être comprise entre 33 et 70%. La valeur de référence étant celle d'une personne valide.
- 2) Ex-médecin du travail
- 3) Association interentreprises de médecine du travail

Une jeunesse partie «en fumette»

La cinéaste valaisanne Carole Roussopoulos fait témoigner des jeunes ex-accros au cannabis. Son film met en garde contre les méfaits d'un produit aujourd'hui très fort et chimiquement trafiqué.

«**L**e problème est que ce n'est plus le même produit» explique la cinéaste suisse Carole Roussopoulos, qui vient de réaliser un documentaire sur la «fumette» chez les jeunes Les pétards d'aujourd'hui n'ont en effet plus grand chose avoir avec l'herbe des années 1960 et 1970. Le cannabis est un produit de plus en plus trafiqué. Et il pourrait occasionner des séquelles irréversibles au cerveau, s'indigne la réalisatrice valaisanne. Les statistiques le confirment : on fume de plus en plus jeune et de plus en plus fort en Suisse. Devant ce constat, Carole Roussopoulos, cinéaste engagée, militante féministe de la première heure, présente *Les années volées*. Le film donne la parole à six romands, ex-accros du pétard. Tous mettent en garde des dangers d'une herbe trafiquée, au taux de THC parfois astronomique. Cette vidéo d'une trentaine de minutes ne tombe cependant ni dans la dramatisation ni dans le pathos. «L'excès dramatique fait pleurer, mais pas réfléchir».

Une vie enroulée autour du joint

Devant sa caméra bienveillante, Gregory, Habib, Jonathan, Maryam, Raphaël et Sylvain parlent de leur relation à cette drogue dite «douce» avec sérénité et une certaine distance. Ils racontent comment ils ont fumé leurs premiers joints pour s'amuser entre copains. Seul, Habib, immigré éthiopien, évoque sa volonté d'intégration à travers le milieu de la fumette. Le plaisir du début fait vite place à une réalité moins agréable. «Plus je fumais, moins j'étais bien. Si je fumais le week-end, j'étais à *Bluesé* la semaine et j'attendais le prochain pour fumer, regrette le Valaisan Jonathan. J'avais plus de motivation, j'étais tout le temps déprimé».

La Genevoise Maryam a eu l'impression de «s'enfoncer de plus en plus» dans une sorte d'état léthargique. Et puis, un sentiment de paranoïa s'installe vis à vis de la police, des parents et des professeurs. Tous parlent de la dégradation de leur rapport avec leur entourage. «Avec la copine, c'est pas possible, même dans les rapports sexuels... ou les rapports amicaux, cela enlève tous les sentiments, c'est pas compatible», constate Gregory.

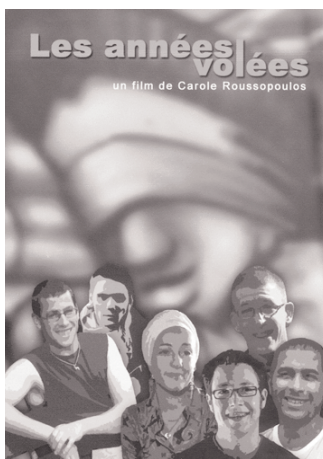
Leur vie finit par tourner autour de leur consommation. Tous abordent la douloureuse question de leur dépendance psychique et de la difficulté à arrêter totalement de consommer. *Les années volées* évite bien des clichés. Au niveau formel déjà, la réalisation ne tombe pas dans le naturalisme misérabiliste souvent associé à ce type de sujet. Pas

de caves enfumées ici, ni de jeunes recroquevillés sur leurs pétards dans des banlieues désertes. Les protagonistes sont filmés le plus souvent dans la nature ou devant des fresques murales. Au niveau des témoignages, le film constitue même une nouveauté, selon son auteure. «Personne n'a donné la parole aux jeunes de cette manière», estime Carole Roussopoulos.

Les années volées s'adresse particulièrement aux jeunes qui seraient tentés par le cannabis. «Quand c'est un jeune qui leur dit qu'il a beaucoup fumé et qu'aujourd'hui le produit est trop fort, je pense que c'est plus convainquant que lorsque c'est un spécialiste qui le fait». La réalisatrice n'a pas encadré ces témoignages par des explications scientifiques. Certaines expressions apparaîtront peut-être un peu absconses aux non-initiés de la fumette. Le film manque parfois aussi de précision concernant l'identité des protagonistes. Il fait l'impasse sur leur parcours de vie et leur contexte familial. Le jeunes n'ont pas voulu pas que leur famille soit associée au film, se défend Carole Roussopoulos. Cela dit, la cinéaste revendique l'aspect un peu «flou» de son film. «L'écrit appartient au domaine de la précision. Ce qu'on retient lorsqu'on voit un film, c'est la douleur, c'est l'âme des gens».

Depuis son lancement en décembre 2005, le DVD a déjà été écopé à plusieurs centaines d'exemplaires. Actuellement, la Ligue valaisanne contre les toxicomanies (LVT) et l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) diffusent le DVD accompagné d'un CD Rom pédagogique. Ces documents devraient permettre aux professionnels du social comme aux enseignants de pouvoir provoquer des débats. ■

Laurent ASSÉO



Pour tous renseignements et achats:
Ligue valaisanne contre les toxicomanies LVT, Sion
Tél. +41 (0)27 323 29 15
lvtsion@lvtsion.ch

ISPA, Lausanne
Tél. +41 (0)21 321 29 35
librairie@sfa-ispas.ch
Prix du DVD et CD Room: Fr. 30.-



© Bertrand Rey pour Repère Social

Leydi Galeano (à gauche) et Michèle Cardone, animatrices socio-culturelles au Centre de loisirs de la Bourdonnette.

Le doute du travailleur social face à la page blanche

Forts à l'oral, une partie des professionnels de l'aide serait mal à l'aise avec l'écriture et en produirait peu. Comme nous le verrons plus loin, les travailleurs sociaux passent en fait pas mal de temps à écrire. Ils rédigent des journaux de bord, des rapports, des demandes financières, des synthèses. Et un tas de notes: dans des cahiers, des calepins, sur des post-it. Dans le cadre des démarches qualité et autres certifications, ils remplissent des tableaux avec l'obligation de décortiquer leurs actions selon une terminologie adéquate, cartésienne. Cela n'est pas toujours aisé, ni forcément plaisant.

L'une des questions importantes qui se posent aujourd'hui dans le travail social est celle de la «qualité» de l'écriture en rapport avec sa diffusion. Les professionnels sont invités à manier la plume pour décrire ce qu'ils font et communiquer plus efficacement avec le monde qui les entoure ... et les subventionne. C'est un point sur lequel insistent les Hautes écoles du social où les enjeux liés à l'action de rédiger (pour être lu) sont analysés. On s'y exerce à la dissertation, la synthèse. Car il est fondamental de rédiger pour produire de la pensée.

Le texte social subit donc une demande accrue en matière de clarté. Il doit devenir fonctionnel, concis,

par opposition à l'écriture poétique ou intuitive. A certains, cet exercice apparaît inédit, voire effrayant. D'autres évitent cette contrainte. D'autres encore se lancent à l'eau, en rédigeant des articles dans la presse spécialisée ou professionnelle (voir page 8), ou en travaillant sur le sens et le poids des mots (voir page 12). Il faut un certain courage. Car écrire c'est prendre le risque d'être «pris sur le fait», en cas d'imprécision, de difficulté à rédiger, etc. Il faut aussi avouer qu'en ces temps d'incertitude sur le travail, la parole gravée sur le papier ou le disque dur d'un PC peut à l'occasion se retourner contre l'imprudent, pour des raisons juridiques ou de politiquement correct. Quoi qu'il en soit, la plume sera l'apanage des nouveaux professionnels de l'aide. ■

Stéphane HERZOG

sommaire

- ▶ **La plume effarouche encore les sociaux** 6-7
- ▶ **Les étudiants s'entraînent à écrire pour apprendre à réfléchir** 8-9
- ▶ **«Ecrire c'est donner la preuve qu'on existe professionnellement»** 10-11
- ▶ **Polyhandicap: trouver les «mots justes»** 12-13
- ▶ **L'aventure d'un journal professionnel** 14

Le reportage de ce dossier est signé par le photographe valaisan Bertrand Rey. Les photographies ont été réalisées à l'intérieur et autour du Centre de documentation de l'Ecole d'études pédagogiques et sociale de Lausanne.

La plume effarouche encore les sociaux

L'action de rédiger se présente comme un outil de connaissance. Mais les professionnels de l'aide ont un rapport ambivalent avec ce média.

Les travailleurs sociaux n'écrivent pas, entend-on dire. Engagés dans la relation d'aide, ils privilégieraient la relation interpersonnelle, la culture orale. Ils seraient complexés face à d'autres professionnels – médecins, sociologues, psychologues –, plus habitués qu'eux à élaborer leur pensée et à défendre leurs idées par écrit.

En réalité, les travailleurs sociaux écrivent beaucoup et souvent. Les animateurs rédigent des rapports d'activités, des journaux de quartier ou d'association et des textes collectifs sur différents thèmes : violence, citoyenneté, intégration, etc. Les éducateurs rédigent des synthèses. Pour les assistants sociaux, il s'agit plus souvent de rédiger des demandes de fonds, des requêtes auprès des assurances, des argumentaires pour soutenir une demande de logement. Ils rendent aussi des rapports, aux juges notamment (voir en page 15). Et ces documents répondent à des attentes bien spécifiques. Quant aux écrits liés aux démarches qualité (voir encadré), ils représentent une nouvelle forme d'écriture, plus «normée».

La pratique de l'euphémisme

Le «journal» est l'outil traditionnel de l'assistant social. Naguère, il servait à recueillir ses observations, ses hypothèses : toute la subjectivité du praticien ainsi que ses plans d'action. Aujourd'hui, il ne contiendrait plus que des faits avérés. C'est ce qu'ont observé trois chercheurs dans le cadre du PNR 51¹⁾. Selon cette recherche, les assistants sociaux utilisent le journal du dossier social pour décrire les actes accomplis et notent leurs remarques et leurs hypothèses sur des bouts de papier. Ainsi, se construit en marge du journal officiel une mosaïque de réflexions sous forme de post-it, qui disparaît lorsque le dossier est transféré. Cet escamotage est en général compensé par une transmission orale des informations.

A l'origine de cette pratique séparée, il y aurait d'une part un manque de temps, mais aussi, un souci de discrétion destiné à protéger l'intimité de l'utilisateur. En effet le dossier social doit pouvoir être lu par des instances judiciaires ou de contrôle. D'où une tendance à utiliser des euphémismes. Ainsi une femme ayant été violée aura traversé «beaucoup de vicissitudes». Ou alors, des problèmes psychiatriques se transforment en «problèmes de compréhension». Bien que certains de ces codes soient connus, les situations deviennent parfois illisibles, incompréhensibles pour tout autre personne que l'assistant titulaire du dossier. Ce qui peut constituer une perte irrémédiable.

Les travailleurs sociaux écrivent donc bel et bien, mais ils peinent souvent à rendre compte de ce qu'ils sont et de ce qu'ils font dans des écrits qui ont un caractère de réflexion sur leur action quotidienne.

Or l'écriture participe à la construction des savoirs. C'est l'avis de Laurent Gavelle, directeur français d'établissement, pour qui «l'écriture comme outil mis au service de l'action, permet la reconnaissance de la profession (...). La transmissibilité de ce que les travailleurs sociaux construisent au jour le jour par le champ de l'écriture conditionne la survie professionnelle (...). L'écriture permet de transformer les affects en savoir. Elle est donc un exercice risqué parce que nécessairement singulier et intime avec la confrontation du faire et du dire en parlant de la pratique professionnelle»²⁾.

A double tranchant

Kerralie Ouevray, enseignante à la Chaire fribourgeoise de travail social et ancienne assistante sociale renchérit : «Oui, l'écrit a une importance stratégique dans le social, mais il est à double tranchant. Car il risque de faire des dégâts par la stigmatisation, par exemple dans les rapports pour le juge ou les commissions sociales. Il ne faut cependant pas y renoncer car ce qui demeure pour les pouvoirs publics, c'est l'écrit. Il importe donc que les professionnels disposent d'une certaine aisance dans l'écriture afin d'éviter des impairs.»

Ancien travailleur social hors murs (TSHM), chargé d'enseignement à la Haute école de travail social de (HES-ies) Genève, Laurent Wicht estime lui aussi important que les travailleurs sociaux – ces sociologues du quotidien – écrivent. «Il est difficile, et parfois redoutable, de s'y mettre. Mais ne pas le faire, c'est risquer de laisser son travail dans l'ombre et les usagers dans l'oubli. Certes, écrire réclame un effort, demande du temps et de la distance, et hélas ces espaces ne sont habituellement pas octroyés».

Prendre de la distance

La production d'une réflexion écrite implique de lire. Cette activité solitaire approvisionne l'esprit en éléments de réflexion. Elle fournit aussi des modèles d'écriture. Si le texte est bon, la lecture démontre en outre qu'il n'est pas obligatoire d'être compliqué pour être pertinent. La découverte d'une réflexion écrite peut aussi donner l'envie de transmettre sa part d'expérience propre.

Prendre de la distance avec son travail est aussi nécessaire à l'écriture. Le sociologue Pascal-Eric Gaberel, qui travaille à l'Unité statistique de l'Hospice général, rappelle l'importance de se référer à un corpus théorique, à une boîte à outils conceptuels, qui permettent d'analyser les éléments qui émergent dans une situation de travail. «Le recours à l'histoire et à d'autres expériences aide à relativiser les rapports qui se forment entre le professionnel et l'utilisateur. Car dans le social, la relation ne va pas de soi. On parle d'une relation construite, qui n'est pas naturelle. Il n'est pas *normal* par exemple de s'occuper d'adolescents

1) «Le travail d'intégration des assistants sociaux de l'Hospice général : représentations et pratiques de l'aide imposée/négociée», recherche conduite par Laurence Ossipow, avec Alexandre Lambelet et Isabelle Csopor, dans le cadre du PNR 51 «Intégration et exclusion», Fonds national de la recherche scientifique suisse.

2) Actualités sociales hebdomadaires ASH 1er mars 2002. p.35-36



Des remarques notées à chaud sont reprises plus tard pour être rédigées.

psychotiques. C'est ce que Bourdieu appelle les effets de naturalisation.» Le recul se crée aussi en introduisant un délai. Des remarques notées à chaud sont reprises plus tard pour être rédigées. «Une fois cette prise de distance établie, on peut interpréter le phénomène rencontré et construire un récit».

Peu de jargon

Autre difficulté pour les travailleurs sociaux : l'incertitude quant à ce qu'on a ou non le droit de dire. Elle peut représenter un frein à l'élaboration d'une pensée. Or les idées des professionnels qui écrivent ne sont pas toujours claires quant aux questions qui touchent à la confidentialité, aux secrets professionnel et de fonction, à l'éthique, etc. Le travailleur social doit apprécier les enjeux institutionnels en lien avec sa mission et sa place. Il est forcé de préciser sa position parmi un maillage de contraintes institutionnelles souvent serré.

Contrairement à d'autres travailleurs sociaux, les assistants sociaux jargonnent peu, indiquent les

chercheurs du PNR 51. Mais ils utilisent des expressions fourre-tout qu'il vaudrait la peine de questionner. La distanciation nécessaire à l'écriture réflexive devrait interroger le sens de ces mots souvent utilisés mais qu'on ne prend plus la peine de définir. Qu'entend-on précisément par «désocialisation», «autonomie», «feeling», etc.? «Le jargon peut servir à cacher qu'il n'y a plus de définition claire ou de légitimation à l'action», ajoutent lucidement les chercheurs.

L'écriture à propos du social est-elle un luxe? Josie Gay, chargée d'enseignement à la HES-ies, défend sa pertinence comme un outil de clarification: «Face à des tensions, des conflits de valeurs, des dilemmes, face à la complexité des situations où la subjectivité et les affects personnels croisent les éléments factuels et le rapport aux normes, le processus d'écriture devient une méthode de travail favorisant la mise à distance, et en mots, des confusions intérieures».

Hélène ASSIMACOPOULOS

Les canons de l'écriture «Qualité»

Annick Campart, éducatrice spécialisée dans l'une des structures de l'association genevoise Argos, qui accueille des adultes toxicodépendants, évoque les effets de la démarche QuaThéDA (Qualité Thérapie Drogues Alcool) sur la manière d'écrire des professionnels. La certification imposée par l'Office fédéral des assurances sociales a fortement modifié le rapport à l'écrit des éducateurs. «Ils imaginaient qu'écrire les priverait de liberté. Avant, ils transcrivaient chacun à leur façon les notes de leurs entretiens hebdomadaires avec les résidents dans de petits cahiers. Ce matériel était intransmissible à d'autres partenaires».

Les éducateurs ont dû établir des dossiers systématisés avec des données précises, tels l'anamnèse, les objectifs et les bilans du séjour. Les dossiers peuvent être lus par les usagers. La prise de notes des entretiens s'en trouve influencée. La démarche QuaThéDA a aussi obligé les professionnels à préciser les repères théoriques sur lesquels ils s'appuient. «Le passage à l'écrit a été nettement positif. Mais il prend du temps qui n'est plus consacré aux usagers».

Laurent Wicht: «La démarche qualité oblige à écrire, il est vrai, mais elle formate l'écriture en faisant la part belle à une écriture brève, rapide, standardisée. Les travailleurs sociaux auraient tout intérêt à écrire et à communiquer pour expliciter leur pratique, avant même qu'on leur impose des rapports où ils ont trois commentaires à placer dans une case. Mais il leur faut produire des documents de qualité».

H.A.



© Bertrand Rey pour Repère Social

L'aisance dans l'écrit devient un impératif dans le travail social.

Les futurs professionnels se forment à divers styles de rédaction.

Les étudiants s'entraînent à écrire pour apprendre à réfléchir

Prescrit dans les plans de formation, l'écrit est abordé de diverses manières dans les Hautes écoles du travail social (HES), soit à partir d'«écrits de terrain», soit en ateliers, où des textes sont rédigés et discutés. «Mais ils sont toujours analysés ou produits sous l'angle du positionnement professionnel, explique Roland Junod professeur à la HES-ies de Genève. C'est-à-dire que l'écrit n'est pas traité comme une simple technique, telle la prise de

procès-verbal, mais comme une action. Rédiger un rapport, donner un compte-rendu d'activité, envoyer une lettre de lecteur sont des actes professionnels.»

A Fribourg, la HEF-TS distingue clairement dans ses modules les écrits liés à des actes professionnels et ceux qui constituent des écrits scientifiques. On écrit différemment un rapport d'enquête, la description d'une situation de vie familiale, un projet éducatif ou un mémoire de fin d'étude. «Il

s'agit de préciser quel type d'écrit est produit, dans quel but et pour quels destinataires, résume Caroline Reynaud professeure. En ce qui concerne l'élaboration des mémoires de fin d'études, en plus de la méthodologie de recherche, les étudiants apprennent à rompre avec les a priori, les perceptions immédiates, les représentations courantes : en un mot, à déconstruire le sens commun pour enrichir les savoirs professionnels».

Apprendre à argumenter

A Genève, les étudiants sont entraînés à l'écriture professionnelle après avoir, dans un premier module, analysé leur rapport à l'écriture. Josie Gay, chargée d'enseignement à la HES-ies et engagée depuis 15 ans dans la formation à l'écriture, explique que c'est par le biais d'écrits argumentatifs que les étudiants apprennent à prendre la plume pour étayer une position et la communiquer. Les futurs travailleurs sociaux sont aussi amenés à préciser la position de l'écrivain. Celui-ci doit savoir au nom de quoi il écrit, avec quelle intention et à partir de quel statut il le fait. Il doit connaître aussi sa responsabilité quant à l'usager : que dire ou taire de sa situation ?

Kerralie Oeuvery enseigne la recherche qualitative en sociologie des problèmes sociaux à la Chaire fribourgeoise de travail social. Elle demande à ses étudiants d'observer des lieux et des événements – bibliothèque, match de hockey, centre commercial, fête de famille, etc. – et de rédiger des mémos. Il s'agit de repérer les modèles ou les règles implicites qui gouvernent les rapports sociaux. Durant ce processus, l'étudiant doit être attentif à l'ensemble de ses perceptions et idées – réflexions, ressenti, questions – et les retranscrire sur le papier.

Pour chaque situation rencontrée, les éléments de la théorie à laquelle l'étudiant se réfère pour appréhender la réalité doivent faire l'objet de notes. Le processus lui-même de l'écriture est observé. C'est ainsi que les étudiants de Kerralie Oeuvery apprennent à rendre compte par écrit de la perspective adoptée pour observer le monde, à décrire le cheminement de leur pensée, afin de discuter la validité de ces constructions de l'esprit. ■

H.A.

Ecrire sur le terrain

A Meyrin, quartier suburbain de Genève, Laurent Wicht, aujourd'hui chargé d'enseignement à l'ies, a incité les étudiants qu'il avait en stage à écrire. Il s'agissait de leur faire (re)trouver le goût de l'écriture et de les entraîner à une prise de distance quant aux émotions ressenties au cours de leur stage.

Concrètement, les stagiaires ont été invités à tenir un journal de terrain où ils notaient leurs observations, en distinguant soigneusement les faits du ressenti. Ce travail les prépare à l'élaboration de leur mémoire de fin d'étude.

L'«écriture travail» exige d'organiser sa pensée, son texte, en groupant les éléments à traiter. C'est un outil qui permet de sortir du sens commun. Pour encourager cette activité d'écriture, l'enseignant genevois a monté avec des collègues un site d'«écriture collaborative» (www.ies-ge.ch/meyrin). Y sont rassemblés des textes rédigés par des étudiants à la suite d'enquêtes de terrain autour du thème du lien social. Les pages publiées sont issues d'un vrai travail d'écriture et de relecture par les condisciples.

H.A.

De la pratique sociale à l'écriture journalistique

J'étais assistante sociale. Je suis rédactrice à Repère social. C'est sur le tas et sur le tard que j'ai appris mon nouveau métier. La conversion – au sens du changement de direction opéré à ski – s'est accomplie sous la férule de mes collègues journalistes qui ont corrigé, et corrigent, mes textes. Car à RS nous sommes une équipe de rédaction «mixte», rédacteurs issus du champ social et journalistes. L'acception religieuse de la conversion est aussi appropriée, car je me suis retrouvée dans l'écriture journalistique comme on entre religion ! Elle a ses canons, ses dogmes : pour permettre une lecture fluide, une compréhension immédiate et univoque, il faut une idée par phrase, des phrases courtes, simples, qu'on puisse comprendre d'emblée. Il faut écrire pour être lu. J'ai souvent l'impression d'écrire comme une barbare pour des béotiens. Pardon ! En français courant, pour des ignares. Je suis sensible au poids des mots, à leur pouvoir émotionnel. J'aime les mots rares, évocateurs, chargés de sens ou de double-sens. J'ai dû sacrifier mes goûts d'écriture poétique pour entrer dans le moule de l'écriture journalistique. Pour être comprise de tous, j'ai dû apprendre à écrire efficace, à pré-mâcher la compréhension...et j'apprends encore !

Mais, le retournement le plus central a sans doute été le changement de posture. Je suis passée de l'oral à l'écrit, de l'écouté au lecteur, de l'écoute à la retransmission par écrit. Avant, dans ma profession d'assistante sociale, c'était la

parole de l'autre, sa manière de dire les choses qui prenaient mon attention et que je cherchais à transmettre. Le nouveau «focus» que j'ai dû intégrer, c'est l'intérêt et la compréhension du lecteur. Et non plus la «loyauté» à mon interlocuteur et à ses messages. Le centre de gravité de mon papier se porte désormais vers le lecteur, sa compréhension et non plus vers mes interlocuteurs.

Dans la structure du texte, changement aussi. J'ai appris à dire l'essentiel en premier, sans le garder pour la conclusion, contrairement au développement académique où le discours place souvent «in cauda venenum», le venin (le piquant) dans la queue (du serpent). Lors des interviews, j'ai aussi appris à noter les citations, les formules qui font mouche et non seulement à suivre le déroulement de la pensée de l'interlocuteur.

Autre apprentissage, la distance. Il convient, dans l'écriture journalistique de vérifier les informations reçues et de conserver une distance critique vis-à-vis des opinions récoltées. Alors que bien identifiée à la profession d'assistante sociale, j'ai tendance à entrer en résonance avec ce qu'évoque le professionnel social. Il m'est difficile de résumer en peu de mots, en peu de lignes la complexité de la réalité et des situations sociales.

Comme tous les métiers, je reste tiraillée entre mes deux appartenances professionnelles. Je cherche à en faire une richesse. ■

Hélène ASSIMACOPOULOS

«Ecrire c'est donner la preuve qu'on existe professionnellement»

Dans le champ social, la tradition orale est reine et l'écrit en effraie plus d'un. Pourtant, cet acte peut être un formidable levier de réflexion et d'action, écrit Florian Hübner.

Déjà les Romains le relevaient «verba volant, scripta manent»: les paroles s'envolent, les écrits restent. En quelques mots l'essentiel est dit sur l'écrit: il offre une forme de traçabilité de l'action, il responsabilise la personne qui écrit en la rendant dépositaire d'une position, d'un avis, et inscrit l'intervention sociale dans la durée. Car l'acte d'écriture est un acte de partage, qui offre la possibilité, selon le support choisi, de porter à la connaissance d'autrui une expérience ou une observation avec un effet multiplicateur variable: d'une personne – note manuscrite – à une multitude théoriquement infinie s'il s'agit d'un texte publié sur internet. Il permet d'expliquer son travail, de faire comprendre sa réalité professionnelle, mais aussi de mettre en lumière ses doutes, ses questionnements. En écrivant on reconnaît que l'activité relatée le mérite, qu'elle est d'un certain intérêt pour soi et pour les autres. On dépasse le constat souvent entendu du «ce que je fais n'est pas intéressant à raconter». Au contraire, dans toute activité il y a une part dont des tiers peuvent profiter. L'écueil de la banalité apparente du quotidien peut-être évité. Mais comment parler de ces petits riens qui font la richesse du travail, sans être constitutifs d'un scoop?

L'angoisse de rédiger

Il y a plusieurs raisons d'avoir peur d'écrire. La première, naturelle, est le mélange de l'angoisse de la page blanche avec celle du sentiment qu'on ne sait pas écrire, que c'est «nul» et que de toute façon cela n'intéressera personne. Si l'application de quelques règles élémentaires tant grammaticales que d'orthographe rend la lecture certainement plus fluide et agréable, les moyens modernes d'écriture – dont les sympathiques correcteurs sur les traitements de texte – permettent à toute personne de produire un texte correct. Ensuite, tel le forgeron, c'est en écrivant qu'on apprend à écrire. Il ne faut donc pas hésiter à prendre sa plume ou son clavier régulièrement, afin de produire de l'écrit. Cela n'augmente pas nécessairement la qualité du texte, mais atténue l'angoisse d'une pratique peu connue et donc mal maîtrisée.

L'écrit n'est pas qu'une retranscription de la communication orale, ce qui est d'ailleurs à éviter. L'écrit se structure différemment, demande réflexion préalable et fait appel au monde des idées: celui-ci nécessite une capacité d'abstraction, d'élévation, de renouvellement de la perspective. C'est l'un des problèmes du travailleur social: lorsqu'on traverse ses journées le «nez sur le guidon», il est difficile de prendre le temps nécessaire à cette réflexion qui précède l'écriture.

Dans un monde où beaucoup de choses vont vite, où la pression augmente, où il faut conduire X entretiens par jour, instruire Z dossiers par semaine, comment encore dégager du temps pour l'écriture, activité a priori improductive dans le social? Ce temps n'est

pas perdu. Ecrire implique la capacité à s'extraire de son quotidien immédiat et de prendre de la distance avec son travail, son organisation, formation. Ce recul rend chacun moins vulnérable face aux vicissitudes des tâches quotidiennes et la réflexion nourrit la pratique. Dans tous les cas, c'est un investissement en temps rentable pour soi-même et pour l'institution, qui a tout intérêt à avoir des collaboratrices et collaborateurs qui sont en mesure de saisir les enjeux entourant leur travail et leur mission. Pendant de l'écrit: ... la lecture! Lorsque la pression du temps devient folle, observation faite, le temps consacré à la lecture se réduit comme peau de chagrin. Mais sans lecture, sans écrit, que reste-t-il pour se «nourrir» dans son travail et prendre un bol d'oxygène personnel?

Le secret n'interdit pas l'écrit.

Dans le champ social, différents secrets professionnels existent, qui semblent antinomiques avec le partage d'information: secret médical, de fonction, mais aussi, devoir de réserve, engagement à respecter les données personnelles, activités menées dans une étroite confidentialité, voire dans l'anonymat. Il faut tout d'abord rappeler que ces secrets protègent premièrement la personne concernée par les données confidentielles: si celle-ci accepte d'en parler, le secret perd de son sens absolu.

Il n'y a pas rupture de confidentialité ou violation de secret, si la personne ne peut être reconnue. Il y a parfois une pudeur à parler, pire encore, à écrire sur des situations rencontrées, comme si la relation de confiance établie interdisait d'être le porte-voix de cette préoccupation, de cette souffrance. Permettre une prise de conscience, sensibiliser ses collègues, ses pairs ou l'opinion publique à propos de situations individuelles est possible, sans qu'il soit pour autant nécessaire d'instrumentaliser les personnes aidées ni de trahir la relation d'aide. Le secret ne doit pas devenir une excuse: on se cache facilement derrière la bulle du secret, de la confidentialité, pour ne pas avoir à justifier de sa pratique, de son travail et ne pas rendre visible la valeur ajoutée de son intervention. L'écrit est un acte de transparence!

De la censure

Travailler dans le champ social est rarement une activité de solitaire ou d'indépendant. On travaille souvent dans des institutions d'une certaine taille, où l'écrit peut devenir suspect. S'il est généralement admis d'écrire factuellement sur ses activités quotidiennes, qu'en est-il lorsqu'on observe des dysfonctionnements d'autres acteurs sociaux ou des lacunes dans la législation? Que faire lorsque l'institution qui nous emploie prête le flanc à la critique? Peut-on le dire et partager un avis à ce sujet? Entre la loyauté envers son employeur et la frilosité, ou carrément, la censure de ce dernier, on arrive vite à des textes ineptes...

Finalement, la pire peur, intellectuellement parlant, est probablement la peur de s'exposer. Car écrire, c'est contribuer au débat, c'est prendre position. Il faut oser parler de ce qu'on fait, développer ses (propres) idées, exposer sa pratique, avoir confiance en son travail, sa manière d'agir et revendiquer une légitimité basée sur sa connaissance du terrain. Dans le champ social, l'approche normative est assez présente et l'avis dominant peut vite être le seul qui soit accepté. Dans cet environnement, difficile parfois de prendre une position diffé-



© Bertrand Rey pour Repère Social

«La peur de s'exposer induit le silence préventif: qui ne dit rien, ne risque rien». Florian Hübner.

rente, même si elle est pertinente. Cette peur de s'exposer induit le silence préventif: qui ne dit rien ne risque rien.

Enfin, l'écriture est vitale dans notre société de communication. Car écrire c'est exister!

Trouver des sponsors

Exister, est souvent le préalable à un soutien financier, et notamment celui des collectivités publiques, «sponsor principal» du travail social. Rendre attentifs les autorités et le monde politique à telle ou telle problématique ou besoins sociaux, cela passe très souvent par l'écrit, le partage d'expériences et de connaissances couchées sur le papier ou l'écran.

Ecrire, c'est (se) faire connaître, c'est rendre visible un point de vue, une expérience professionnelle; c'est donner une existence nouvelle à des problématiques rencontrées et des destins individuels en les collectivisant, en leur donnant de l'importance. C'est permettre à autrui de se référer à notre propre expérience. Entre connaissance et reconnaissance, il n'y a qu'un pas. Etre reconnu, cela permet certes de valoriser son ego, mais surtout de renforcer l'impact de son engagement et de devenir un interlocuteur valable, utile et reconnu. Laisser quelque part une trace peut contribuer à donner un sens à son travail et l'ancrer dans la réalité. Encore un doute? Ecrivez-le!

Florian HÜBNER¹⁾

1) Juriste de formation, Florian Hübner a dirigé le Groupe sida Genève, où il a travaillé durant une dizaine d'années. Il officie aujourd'hui comme coordinateur du Programme scientifique de la prochaine Conférence internationale sur le sida, pour le compte de l'International aids society. (florian.hubner@bluewin.ch)



© Bertrand Rey pour Repère Social

Polyhandicap : trouver les « mots justes »

La situation des personnes polyhandicapées est mal connue. Un groupe constitué de professionnels et de parents a élaboré une définition de ce handicap complexe.

Une quinzaine de réunions pour trouver «les mots justes». La définition du polyhandicap échappe à la facilité. Comment définir cette forme particulière de handicap dans laquelle plusieurs déficiences, motrices, sensorielles et mentales, se renforcent l'une l'autre ? «Il y a trente ans, on parlait encore de «grabataires» pour désigner ces personnes», rappelle Danièle Wolf, pédagogue spécialisée. Elle a coordonné un travail de redéfinition mené sous l'égide du Groupe romand sur le polyhandicap¹⁾. Ils étaient entre dix et quinze, à participer aux séances : parents, soignants, ergothérapeutes, animateurs pédagogiques, éducateurs et enseignants spécialisés. Au-delà de cette expérience autour de la parole et du texte, l'enjeu est important : mieux défendre l'accompagnement des personnes concernées – et de leurs proches – face à un risque de désengagement de la collectivité.

Repère Social : Des dizaines d'heures de travail pour trouver des mots justes... Pourquoi avez-vous choisi de redéfinir le polyhandicap²⁾ ?

– **Danièle Wolf** : Actuellement, plusieurs définitions coexistent. Mais tout le monde n'entend pas le terme de la même façon. Il fallait déjà que nous, qui travaillons avec des personnes polyhandicapées, nous nous accordions. Notre objectif était de fixer une définition qui puisse servir de références pour des textes de lois. Nous voulons défendre la qualité de l'accompagnement des personnes polyhandicapées, la continuité du soutien à leurs familles et la sauvegarde des conditions de travail des professionnels. Les personnes polyhandicapées bénéficient aujourd'hui de structures efficaces et d'un personnel qualifié, mais la diminution des moyens liée au contexte politique pourrait nous faire revenir aux

années septante. De plus, il se trouve aujourd'hui des voix pour remettre en question le droit à la vie de ces personnes. Or celles-ci ne sont pas moins nombreuses: peut-être même y en a-t-il plus, avec les grands accidentés et les grands prématurés. Savoir combien elles sont exige aussi que nous nous mettions d'accord sur une définition.

– **Ne pouviez-vous pas reprendre l'une des définitions existantes ?**

– Elles sont péjoratives, dans la mesure où elles n'énumèrent que les déficiences, les troubles et les limitations de la personne... Nous voulions montrer qu'il existe aussi un potentiel de développement: mettre l'accent sur les besoins, mais en les associant à des termes positifs comme «compétences» ou «projet de vie». Il ne s'agissait pas non plus de tomber dans la coquetterie ou l'angélisme en masquant les difficultés auxquelles est confrontée la personne polyhandicapée.

– **Comment avez-vous balisé votre travail de groupe ?**

– Nous avons déterminé que la définition devrait contribuer à la reconnaissance des droits et des besoins des personnes polyhandicapées, à la mise en œuvre des moyens nécessaires pour mieux les comprendre et à la valorisation de leurs compétences, si discrètes soient-elles. Puis, nous avons identifié les destinataires potentiels de ce texte: outre le politique et le législatif, il y a les personnes concernées par le polyhandicap, les responsables des services administratifs et des établissements d'accueil, les professionnels, les chercheurs, les formateurs, les étudiants, les familles. Et le grand public.

Nous avons établi une liste de questions: pourquoi voulons-nous une nouvelle définition et pour qui? Faut-il conserver la notion de polyhandicap? La terminologie française, ainsi que les définitions que nous avions utilisées jusque là, ont été revues.

Quelques principes ont été fixés, notamment celui de tenir compte des concepts et de la nomenclature en vigueur au niveau international, telle que la nouvelle classification utilisée par l'Organisation mondiale de la santé. Il fallait tenir compte aussi de l'évolution des représentations des membres de notre groupe qui, quelques années plus tôt, étaient encore moins valorisantes. Par exemple, dans une définition élaborée en 1987, nous disions que les personnes «polyhandicapées profondes sont celles qui souffrent de déficits extrêmes» et nous énumérions quelques-uns de ces déficits en terminant par «etc. etc.»...

– **Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans l'élaboration de ce concept ?**

– Ce qui a rendu notre travail délicat, c'est la complexité même du polyhandicap: comment trouver des mots simples pour expliquer des situations complexes? En optant pour une définition trop large, nous risquions de perdre la spécificité de la problématique. Décrire le polyhandicap n'est pas compliqué en soi. Ce qui l'est, et cela a été notre plus grande difficulté, c'est de passer à la personne polyhandicapée... Le polyhandicap se définit par différents troubles, mais la personne n'est pas que cela. Nous avions toujours le souci d'éviter les notions péjoratives.

– **Avez-vous imposé des limites à votre texte ?**

– Nous ne voulions pas parler de la personne polyhandicapée en termes statiques, figés, mais la considérer au-delà de son état, en renforçant les notions de développement et de projet de vie. De la définition dépend en partie aussi le regard que le public peut porter sur la personne (poly)handicapée. Nous sommes convaincus que ce regard participe à la détermination des moyens que la société est prête à mettre en œuvre pour ces gens. Et, le contexte actuel n'est pas bon. Les personnes dont nous nous occupons sont menacées par les coupes budgétaires. Et, plus le handicap est lourd, plus il exige du personnel qualifié.

– **Comment avez-vous rédigé, avez-vous écrit à plusieurs ?**

– Ecrire à plusieurs n'a pas été possible. Les compétences rédactionnelles de chacun étaient très différentes. Ceux qui ne se sentaient pas très à l'aise n'allaient pas s'exprimer. Une personne a rédigé un premier texte, puis un sous-groupe l'a rediscuté, corrigé, à plusieurs reprises, avant de le soumettre à tous les participants. A partir de là, chaque mot a été pesé, déplacé, supprimé, réintégré, selon les cas. Nous ne voulions utiliser que des termes tout à fait adéquats. Par exemple, à cause de la relativité des impressions, nous avons supprimé les termes «lourd» et «grave». Nous avons aussi volontairement écarté des expressions du type «qui souffre de...». Le groupe a travaillé avec les synonymes en utilisant les dictionnaires des sites Internet spécialisés. Des paragraphes ont été inversés avant d'être remis dans l'ordre... Nous avons beaucoup regretté la langue allemande, sa souplesse qui nous aurait aidés à rédiger un énoncé plus succinct.

– **A quel moment avez-vous jugé que votre définition était prête ?**

– Des pressions extérieures ont fait qu'à un moment donné nous nous sommes dit: «La prochaine fois, nous terminons!». Je devais donner une conférence sur le polyhandicap et je souhaitais saisir l'occasion pour présenter «notre» nouvelle définition. Notre groupe est informel et ne connaît guère d'autres contraintes que celles que nous nous imposons... nous aurions pu travailler très longtemps...

– **Vous êtes critique en relisant votre texte. Êtes-vous déçue ?**

– Nous avons respecté les limites que nous nous étions fixées, mais nous n'avons pas précisé qu'une définition devrait être moins complexe que la notion qu'elle définit (*rites*)... Nous avons probablement trop d'intentions. Malgré tous nos efforts, nous n'avons pas réussi à alléger les phrases, à les simplifier. Des mots plus simples, plus crus auraient été réducteurs. Nous avons préféré parler de «perturbation de l'efficacité» plutôt que de «déficience». Cela a compliqué notre tâche, mais nous sommes plus proches du regard que nous portons sur les personnes polyhandicapées. Nous étions tellement absorbés dans notre réflexion que notre définition nous paraissait limpide. Or, elle ne l'est pas forcément pour le public. Elle n'est pas facilement transmissible. Mais pour le moment, nous la conservons. Non, je ne suis pas déçue. Nous ne pouvions pas faire mieux et les dimensions fondamentales du polyhandicap se trouvent dans ce texte.

– **Qu'allez-vous faire de cette définition ?**

– Elle a déjà été distribuée à quelques personnes-clé: à des responsables de l'enseignement spécialisé en Suisse romande, à des membres de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP). Le texte mentionne la nécessité de mettre en œuvre, pour les personnes polyhandicapées, des techniques, des moyens spécialisés, ainsi qu'un accompagnement qualifié. Nous espérons qu'il sera lu et bien reçu. ■

Geneviève PRAPLAN

- 1) Le Groupe romand sur le polyhandicap (GRP) offre un lieu de partage et renseigne les professionnels et les proches sur les conditions de vie des polyhandicapés. Depuis 1994, des parents de personnes polyhandicapées en font partie.
Contact: GRP, Fabienne Clément, Croix de Pierre 12, 1470 Estavayer-le-Lac.
Tél. 021 663 15 43, le soir. faclement@dplanet.ch
- 2) «Polyhandicap: une nouvelle définition en Suisse romande», Danièle Wolf, Pédagogie Spécialisée, 1/06.

L'aventure d'un journal professionnel

Un travailleur social peut cacher un rédacteur. C'était le cas des personnes qui ont lancé le journal de l'Association vaudoise des travailleurs de l'éducation sociale. Sa disparition boucle 25 ans d'aventure éditoriale.

«**J**e l'ai aimé ce journal...», écrivait dans le numéro de janvier d'Avtes-Communique¹⁾, Christine Guinard Dumas, secrétaire générale de l'association vaudoise des travailleurs et travailleuses de l'éducation sociale (AVTES). Elle signait là le dernier numéro d'un mensuel qui, durant plus de 25 ans, a transmis les échos des activités de cette association à ses membres. Retour en 1995. Madame Guinard Dumas prend ses fonctions et bouscule quelque peu les membres de la commission-presse en décidant de rendre ce journal plus attrayant, plus lisible. «Et puis la couleur d'alors, ce jaune pétant, crevait les yeux, mais me déplaisait dans son arrogance... Mais je souhaitais que le fond ne change pas: qu'il permette aux professionnels de se reconnaître et d'avoir accès aux informations de manière directe». Les rédacteurs ne se sont pas embarrassés de contraintes éditoriales. Une commission de presse a été nommée. Trois à sept membres, selon les périodes, représentaient – autant que possible –, les différents secteurs professionnels de l'association: handicap, cas sociaux et enfance. La «rédaction» décidait des sujets qu'elle souhaitait traiter, en prêtant une oreille aux demandes du comité de l'association. Le journal, en couleur, offrait un choix de dossiers et de textes en lien direct avec les questions du terrain. «Nous avons fait évoluer le journal en ouvrant différentes rubriques. Il y avait un billet qui, à partir des procès-verbaux des réunions de l'AVTES, présentait des travaux réalisés dans les différentes commissions. La rubrique *Un thème, une saison* permettait de développer un thème sur trois ou quatre numéros. L'un de ces thèmes a été d'ailleurs consacré à l'écrit²⁾».

Pas de contrôle sur la qualité

L'éditorial était rédigé tantôt par une personne de la rédaction, tantôt par un membre d'une commission de l'AVTES, qui avait planché sur un dossier spécifique: les négociations salariales par exemple. «C'était un exercice difficile, bien sûr, puisque l'éditorial est publié en première page. C'est la première chose qu'on voit...». Pourtant les responsables d'Avtes-Communique (AC) ne se sont pas trop interrogés sur la façon d'écrire. Ils acceptaient le fait que les auteurs des articles n'étaient pas des spécialistes et n'avaient pas d'exigences littéraires quant à ces textes. «Certains praticiens n'ont pas le goût inné de l'écriture. D'ailleurs, il n'était pas tou-

jours facile de trouver des personnes intéressées par cet exercice. Plutôt que d'exiger un style particulier, nous avons consacré notre énergie à trouver des rédacteurs».

Ceux qui se sont risqués à prendre la plume ne l'ont pas regretté, même si pour quelques-uns, le travail s'est révélé exigeant et difficile. D'autres ont exprimé beaucoup de plaisir à découvrir l'écriture. «Ecrire, ont-ils réalisé, est un outil pertinent pour mettre à plat ses idées et ses réflexions». Christine Guinard Dumas elle-même a trouvé là un moyen de communication agréable et efficace. «J'ai toujours été convaincue de la nécessité d'informer et d'interpeller les gens. En tant que secrétaire générale de l'AVTES, j'engageais l'association par mes écrits et je devais en tenir compte. Cette expérience m'a amenée à évoluer. Je pense que plus nous écrivons, plus cela devient facile... Nous apprenons à connaître nos défauts, nos répétitions, nous devenons plus synthétiques, plus critiques sur nos propres faiblesses et nos qualités. J'ai certainement affiné mon style au cours des années».

Soigner le verbe

Olivier Grand, membre de la commission presse, se rappelle des débuts, «fragiles», avec une rubrique consacrée au Web. «Pour un jeune éducateur, écrire dans AC relevait du défi. Oserait-on s'y lancer? Par la suite, j'ai eu l'impression que ce bulletin avait une particularité intimiste; il s'adressait à un public d'initiés. Par conséquent, le verbe devait être soigné».

Finalement un travailleur social doit-il écrire? «Bien sûr, répond Christine Guinard Dumas. Cela permet de prendre du recul. Ecrire est un moyen de faire connaître le quotidien du travailleur social. Trop de praticiens craignent de se lancer. Mais les formations d'aujourd'hui proposent des outils qui aident à écrire. Et dans leur pratique, les travailleurs sociaux sont amenés à rédiger de plus en plus.» ■

Geneviève PRAPLAN

1) Le journal AVTES-Communique a disparu. Il a fait place en 2006 à ActualitéSociale, qui est le bulletin de la nouvelle association suisse des professionnels du travail social (Avenir Social), dont l'AVTES est devenue une section. Cette dernière a reçu le mandat d'assurer le «Point fort» du nouveau journal. Parmi les premiers sujets annoncés: les conditions de travail des travailleurs sociaux en Suisse romande.

2) N° 238 de AVTES-Communique, février 2003



Rapport social aux juges : la lettre à main levée a vécu

Le poids des rapports sociaux dans les procédures judiciaires en cas de séparation est prépondérant.

Les assistants sociaux de la Protection de la jeunesse de Genève ont complètement revu leur façon de rédiger.

Au sein du Service de protection de la jeunesse (SPJ) de Genève, un secteur d'une quinzaine d'assistants sociaux est quotidiennement confronté à l'écrit. C'est le groupe des évaluations. Ces travailleurs sociaux participent à l'instruction des dossiers dans le cadre de séparations et de maltraitance infantile, pour ce qui concerne la garde ou le placement des enfants. «Tous les entretiens que nous avons dans le cadre des procédures de séparation débouchent sur un rapport, explique Andréas Zulian, chef de ce secteur et assistant social de formation. Nous sommes constamment dans le mouvement entre l'oral et l'écrit». Il y a encore peu, cette pratique automatique de l'écrit n'était pas la norme.

Dans ces bureaux, qui voient défiler des adultes et des enfants aux prises avec des situations conflictuelles, l'acte d'écrire prend évidemment un sens

particulier. Les rapports d'évaluation sociale répondent à des mandats judiciaires du Tribunal de première instance ou du Tribunal tutélaire. Leur poids est prépondérant et il n'est pas aisé pour les travailleurs sociaux de «mettre sur le papier des vies d'enfants et d'adultes, des conflits de familles et des représentations inconscientes de la *bonne* ou de la *mauvaise* parentalité»¹⁾. La question de l'éthique surgit dès lors que, pris entre le marteau et l'enclume, les sociaux doivent jongler pour respecter, d'une part, l'intimité des clients et accomplir, de l'autre, la mission d'investigation délivrée par la justice. «La décision prise peut porter atteinte aux droits fondamentaux des citoyens, qui sont le droit de respect de la vie privée, sans intrusion extérieure, et le droit d'avoir ses enfants auprès de soi»²⁾.

Un deuxième élément important concerne la distinction entre «réalité» et représentation de la

réalité. Il est impératif pour les assistants sociaux de ne pas tomber dans la confusion et se méfier des projections et des interprétations libres. Cette nécessité a débouché sur une refonte de la manière d'aborder les entretiens avec les familles ainsi que sur la façon de les rédiger (voir ci-dessous).

Des faits plutôt que des jugements

«Lorsqu'il s'agit de décrire une famille, le travailleur social, quelles que soient sa valeur et sa compétence, peut se tromper, mal comprendre, mal interpréter telle information et transmettre dans son écrit des éléments qui ne correspondent pas à la réalité... Il engrange la parole des parents et des enfants pour en faire la sienne, sachant que le juge interprétera à son tour ce texte pour en faire *le texte judiciaire*, celui de la décision. Cette construction de l'écrit, l'usage qui en sera fait, la rationalité de ce mode de transmission n'est pas sans risques»¹⁾. Andréas Zulian : «Avant, nous étions beaucoup plus dans une culture de l'implicite, à dire peu de choses en pensant que nous allions être compris. Le rapport social s'apparentait à une sorte de lettre, que nous adressions directement au juge, sur un mode plus narratif, mais toujours avec le souci d'être fidèles aux propos des tiers ou des parents auprès desquels nous intervenions».

La prise en compte de problématiques de plus en plus complexes, comme la maltraitance infantile, a conduit le SPJ à plus de professionnalisme. En mai 1998, un protocole d'intervention en matière de maltraitance est élaboré. Il débouche sur la création d'un protocole général pour la rédaction des rapports sociaux aux juges. Une autre tendance qui a poussé les sociaux à une meilleure maîtrise de l'écrit est la «judiciarisation» des problématiques sociales.

«Le fait (pour les usagers: nldr) de recourir à la justice, de faire intervenir des avocats ou d'invoquer des droits a aussi contribué à une formalisation des actes et donc aussi au recours à l'écrit». Cette logique de la trace des déclarations et des interventions a poussé le SPJ à une plus forte exigence quant à la gestion des documents et leur élaboration. D'autres éléments sont venus renforcer cette nécessité de changement. Ainsi, la

Loi genevoise sur l'information⁴⁾, qui introduit une notion de transparence de l'administration vis-à-vis du public, offre-t-elle désormais un plus grand droit de regard sur l'intervention des travailleurs sociaux. Pour résumer, il s'agit aujourd'hui de produire une information écrite de plus grande qualité, qui soit accessible aux autres professionnels concernés.

Par ailleurs, les notions amenées par le nouveau droit du divorce – droit pour l'enfant d'être entendu, accès à une autorité parentale conjointe, garde partagée – laissent une plus large place à la fonction parentale en lien avec l'intérêt de l'enfant après une séparation. La place de l'enfant entre ses deux parents a changé. Les rapports des travailleurs sociaux doivent tenir compte de ces nuances. «Nous nous trouvons auparavant dans une plus grande imbrication du socio-éducatif et du judiciaire. Cette séparation plus nette des tâches nous a poussés à mieux définir notre intervention, en tenant compte des différents acteurs du monde judiciaire, médical etc. Tous ces éléments se répercutent sur l'écrit et donc sur les rapports d'évaluation sociale».

L'écriture ne s'improvise pas

La demande d'une formulation plus objective des événements collectés durant un entretien a un impact dans la manière de mener les entretiens. Désormais, les questions posées aux usagers se réfèrent à des critères d'analyse qui figurent dans la partie initiale du rapport. «Nous sommes devenus attentifs aux interactions qui existent entre les rapports et la conduite des entretiens. Cela a contribué à une intervention beaucoup plus consciente des travailleurs sociaux, à une meilleure adéquation entre les objectifs de l'entrevue et les éléments qui sont effectivement sollicités auprès d'un père, d'une mère, d'un enfant».

Si les assistants sociaux ressentaient la nécessité d'une innovation au niveau de l'écrit, la nouvelle manière de rédiger les rapports est contraignante. «C'est une pratique qui ne s'improvise pas, qu'il faut intégrer... Les différentes parties du rapport sont titrées, elles sont même numérotées, ce qui est inhabituel pour les professionnels du social».

Ce travail réalisé par les assistants sociaux du SPJ porte ses fruits, puisque les juges des deux tribunaux concernés évaluent positivement ce changement de culture, indique Andréas Zulian. Cela n'a pas toujours été le cas par le passé. «Ils souhaitaient retrouver, entre autres, une chronologie dans les rapports. La tournure des phrases est devenue beaucoup plus neutre et impersonnelle. Si le nom de l'auteur apparaît dans l'en-tête du rapport, le forme personnelle du *je* disparaît. La structure du rapport permet plus de mettre l'accent sur les aspects d'analyse, à partir de critères professionnels, que sur des éléments d'expression, de style. Il n'y a pas photo entre les deux manières de faire».

- 1) In «Ecrire aux juges» (Rapport, signalement, expertise dans l'aide à la décision judiciaire), sous la direction de Jean-Luc Viaux, Dunod, Paris 2001
- 2) Idem
- 3) Idem
- 4) LIPAD – Loi sur l'information du public et l'accès aux documents, entrée en vigueur le 1er mars 2002

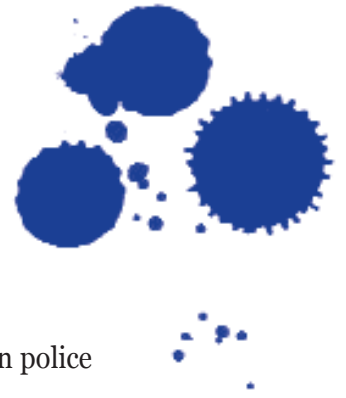
Un rapport déjà formaté

En septembre 2005, une nouvelle structure de rapports se met en place au Service de protection de la jeunesse. Objectif: professionnaliser la forme et le contenu. Le nouveau modèle se décline en différentes parties: présentation du contexte, déclarations des parents dans le cadre des entretiens, analyse. La partie «analyse» concerne la discussion par le professionnel des éléments rapportés qui sont caractéristiques de la situation. «Cette analyse touche à l'autorité parentale, à la garde des enfants et aux mesures envisagées (judiciaires, mais aussi de soutien psychologique, éducatif, scolaire etc.)». La conclusion est la dernière partie du rapport. Elle contient le préavis. «C'est la traduction de l'analyse sociale, qui elle-même s'étaye sur des informations factuelles et à partir des propos des parents, ce qui permet de donner un préavis au juge au sujet de l'enfant».

A.Th.

Altin THANASI

Police : le « racisme » est l'arbre qui masque le débat



La question des bavures racistes trouve un large écho dans les médias. Mais la maison police a besoin d'une autocritique globale, écrit le policier et romancier genevois Yves Patrick Delachaux.

Coercition, discrétion, soupçons, préjugés, contrainte, discriminations : débattre des pratiques de la police génère à coup sûr des discussions sur les procédures de travail de ce corps professionnel particulier. S'y mélangent des questions liées à la légitimité de l'action de la force publique. Les compétences et les qualifications des policiers sont aussi placées sous la loupe. Et quoi de plus normal ? Ces interrogations citoyennes éclairent une obligation démocratique élémentaire : celle, pour les détenteurs de la force légale, de rendre compte à la population de ses pratiques.

Toucher à sa police, c'est entrer au cœur du système étatique et en mesurer l'essence démocratique, car l'organisation policière a cette spécificité de gouverner par le bas. En effet, si l'obéissance à la hiérarchie est de rigueur, les patrouilleurs et les enquêteurs sont libres d'accentuer leurs efforts sur des problématiques civiles, pénales ou judiciaires.

Cette « liberté » d'action cible le débat sur deux principaux pouvoirs du policier : la coercition, qui est une action de contrainte accordée par le législateur et qui peut mener à l'abus de pouvoir dans le cas d'actes de violence ; et la discrétion, qui est un moyen développé par la pratique et l'expérience professionnelle. Celui-ci peut également mener à un dérapage si le geste se révèle discriminatoire.

Un environnement conflictuel

C'est à partir de ces deux concepts que l'on devrait mener une réflexion sur les actes à caractère raciste de la police où, notons-le, se développe aujourd'hui une recherche de dispositifs et de processus critiques et où émerge l'enseignement en éthique et droits de l'homme.

Il faut se souvenir que c'est dans un environnement souvent conflictuel et parfois criminogène que les policiers opèrent. Les missions sont par nature coercitives et discrétionnaires. Elles peuvent donner naissance à des préjugés, des catégorisations, des représentations et des croyances pernicieuses. Or c'est à ce même « endroit » que se développent les compétences professionnelles des policiers...

L'institution policière a-t-elle la maturité nécessaire pour produire une réflexion critique sur ses pratiques ? Dispose-t-elle des ressources organisationnelles pour encadrer les agents de police et leur donner les moyens d'intervenir en dehors de toute catégorisation des personnes, action propre à engendrer l'acte et la pensée raciste ?

Dans les affaires révélées par la presse à Genève ces dernières années, la police s'est trouvée dans l'impossibilité de dégager des pistes de réflexion – non politisées – qui permettraient une révision des moyens d'action mis à la disposition du personnel.

Les interventions rapportées par les médias ont donné lieu à des plaintes, des doléances, des médiations, des classements ou des condamnations. Mais c'est d'abord la question de la confirmation ou de l'infirmité du degré de racisme du fonctionnaire de police qui a été évaluée. Or les questions fondamentales sont en amont. Pourquoi



tel policier est-il intervenu de la sorte ? Avait-il d'autres possibilités ? Quels ordres lui ont été donnés ? Le fonctionnaire était-il encadré ? Avait-il été préparé à ce type d'intervention ? Ces questions concernent le fonctionnement global de la maison, l'encadrement des policiers, leur formation, et la communication en aval d'un événement.

Le manque d'autocritique au sein de la police peut être imputé à l'historicité militaire des corps de police, dans lesquels ces raisonnements n'ont pas été valorisés, cela, même si de nombreuses réflexions ont été tentées ces dernières années. Aujourd'hui, une réflexion est nécessaire. Elle permettrait d'éviter l'enfermement sur la question du racisme seul.

Un recrutement plus pointu

Les conditions de recrutement dans les écoles de police sont plus pointues. Et l'existence d'un brevet fédéral de policier permet désormais un filtrage minutieux. Les erreurs de « casting » sont donc moins probables. Reste la nécessité de développer une réflexion en profondeur. Ce serait un plus pour le personnel de police, qui ne serait alors plus renvoyé à sa seule responsabilité éthique et déontologique. C'est dans cette direction que vont les formations aux droits de l'homme. Mais les exigences opérationnelles freinent les réformes culturelles nécessaires. Cette situation s'accompagne de démotivation, d'absentéisme, de colère et d'insécurité professionnelle : autant de maux relevés par les syndicats policiers. ■

Yves Patrick DELACHAUX est sous-brigadier de gendarmerie à Genève. Il enseigne l'éthique et les droits de l'homme aux jeunes policiers. Il est aussi auteur de romans. Dernier ouvrage paru : « Flic à Bangkok » (Zoé, 2005).

La peur du risque a tué le contrat à la bonne franquette

Un accord sur une poignée de main est toujours possible. Mais dans une société qui rêve d'éliminer l'imprévu, les actes légaux sont de plus en plus souvent produits par écrit.

Nombreuses sont les personnes qui se plaignent d'avoir à faire face à toujours plus de paperasse. D'aucuns soulignent l'influence des juristes dans le fonctionnement social, politique et économique, qui leur semble toujours plus apparente. Il est vrai que la poignée de main scellant un accord entre deux personnes tend à disparaître au profit des écrits en plusieurs exemplaires et des envois recommandés. Pourtant, la force contraignante de la parole donnée a la même portée juridique que l'écrit dans de nombreux domaines.

En droit comme ailleurs, la forme, autrement dit la façon d'exprimer la volonté de l'auteur d'un acte, juridique en l'occurrence, est omniprésente. On la trouve à la naissance (acte de reconnaissance de l'enfant, par exemple), au mariage (on signe à l'Etat civil), dans la vie civile (les contrats), dans la vie administrative et judiciaire (les permis, les jugements) comme dans la mort (le testament, le pacte successoral). La forme permet donc de signifier sa volonté de façon reconnaissable par les tiers. S'agissant du domaine des contrats, l'article 320 al. 1 du code des obligations (CO) stipule par exemple que, sauf exception légale, le contrat individuel de travail n'est soumis à aucune forme spéciale. Il peut donc être conclu oralement entre l'employeur et le travailleur. De même, une simple poignée de main suffira à conclure un contrat d'entreprise, au sens de l'article 363 CO. Mais la loi prévoit parfois des exceptions au principe de la liberté de la forme. Elle subordonne alors la validité d'un acte au respect de la forme spéciale qu'elle impose.

L'acte authentique

La loi peut ainsi exiger que pour être valable un acte soit conclu par écrit - c'est le cas de la caution - ou qu'il revête la forme authentique, par exemple lors de la vente d'un immeuble. La «forme authentique» implique de s'adresser à un officier public, en général un notaire, qui consignera la déclaration de volonté dans un registre. L'acte ainsi établi contient tous les faits et toutes les déclarations nécessaires à sa validité. Prenons l'exemple le plus connu, celui donc de la vente immobilière. L'acte doit au moins contenir la désignation de l'immeuble et des parties contractuelles et indiquer le prix réel de la vente.

La forme écrite est exigée par différentes dispositions légales, par exemple à propos de la cession de

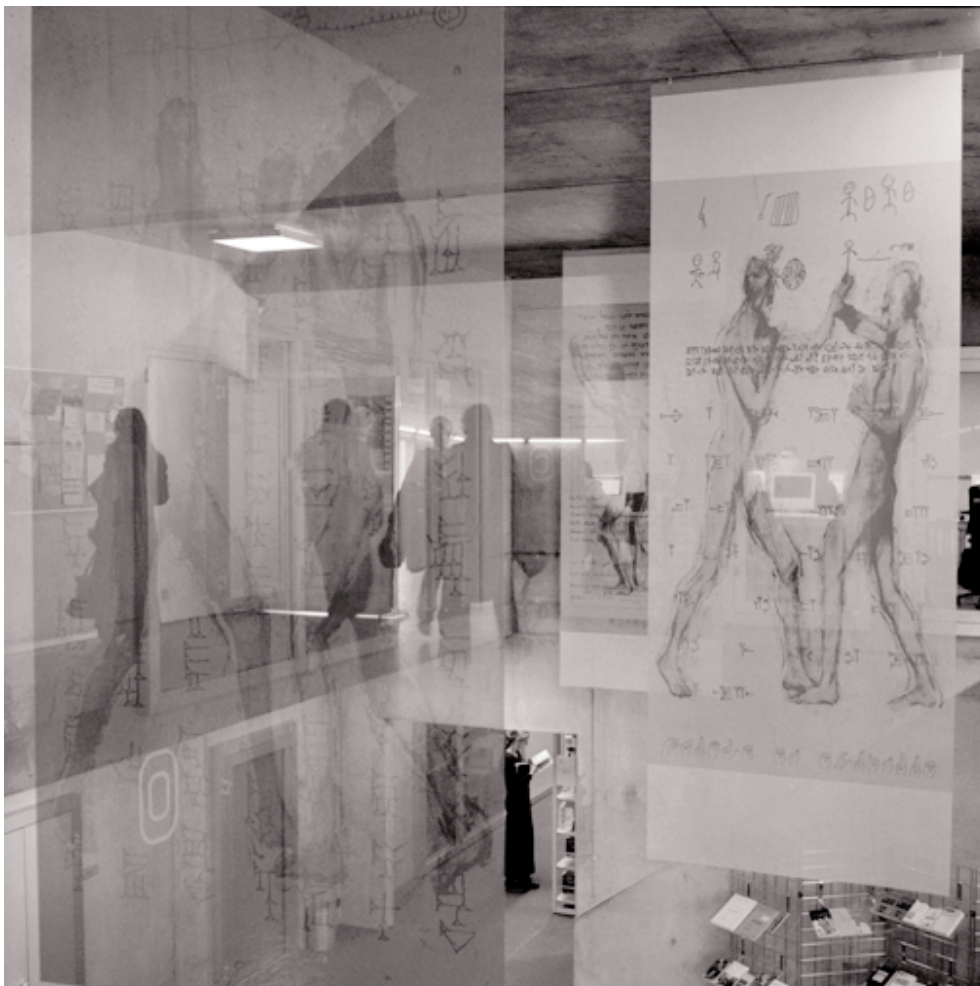
créance (article 165 CO) ou de la promesse de donner (article 243 CO). Le contrat pour lequel la loi exige la forme écrite doit être signé par toutes les personnes auxquelles il impose des obligations (art. 13 CO). La signature doit être faite à la main, sauf si un moyen mécanique est admis par l'usage. La signature électronique est assimilée à une signature manuscrite si elle répond aux exigences de la loi sur la signature électronique, entrée en vigueur le 1er janvier 2005¹⁾. La signature doit être placée de manière à couvrir l'ensemble du contenu de l'acte et ne laisser aucun doute sur la personne du signataire et sur sa volonté de s'obliger (art. 14 CO).

Se marier et mourir: formes exigées

Le formalisme exigé par la loi est plus important dans certains domaines. C'est le cas pour le mariage ou en matière de dispositions pour cause de mort. Aux termes de l'article 102 du code civil (CCS), la publicité du mariage est exigée et doit avoir lieu en présence de deux témoins majeurs et capables de discernement. Quant au testament, il doit répondre à des exigences qualifiées. Par exemple, s'il est olographe (écrit par la personne: ndlr), il doit être écrit, daté et signé entièrement de la main du testateur. S'il est oral (art. 506 CCS), à savoir si des circonstances exceptionnelles empêchent le testateur de rédiger son acte sous une autre forme que celle-là, il doit être exprimé devant deux témoins qui doivent à leur tour respecter un plus grand formalisme lorsqu'ils transcrivent les paroles énoncées (art. 507 et 508 CCS).

La jurisprudence développée à propos des questions de forme au sens des articles 11 à 16 CO est considérable. Il a été souligné en particulier que la forme prescrite par la loi pour la conclusion d'un contrat doit porter sur toutes les clauses essentielles de ce contrat, du point de vue objectif et subjectif²⁾. Les clauses objectivement essentielles ressortent de la loi et dépendent de l'acte considéré. Parfois, la loi signale clairement celles qui doivent figurer dans le contrat. C'est le cas de la vente avec paiement préalable de l'article 227a CO. Il exige, sous peine de nullité, l'indication des noms et domiciles des parties, de l'objet de la vente, de la créance globale du vendeur, du nombre, du montant, de l'échéance des paiements, etc.

Du point de vue subjectif, les clauses du contrat, qu'elles soient imposées ou non, sont celles qui importent aux yeux des parties. On peut penser par exemple aux conditions prévues pour rompre le



contrat. Si l'exigence légale de la forme est respectée, la validité du contrat peut néanmoins être mise à mal lorsqu'elle ne correspond pas à la volonté réelle des parties. On pressent alors les conséquences de cette subjectivité. L'invalidité partielle ou totale d'un contrat pour vice de forme n'est jamais neutre. Il peut s'ensuivre des dommages financiers, une occasion ratée de conclure un autre contrat, l'obligation de rembourser ce qui a été touché sur la base du contrat annulé, etc.

Le texte à un rôle protecteur

Finalement l'objectif visé par la loi lorsqu'elle impose une forme spéciale est protecteur³⁾. Ainsi dans certaines lois cantonales, résiliation du bail doit être faite par formule officielle. Le bailleur est formellement tenu de respecter les exigences légales garanties par ladite formule. Il s'agit aussi de la sécurité du droit dans les rapports entre les individus. La forme facilite la preuve, la conduite d'un procès, la publicité de l'acte. Il s'agit encore d'assurer que le contenu des registres publics est crédible au regard des actes qui y sont inscrits. Toutefois, rappelons que les conditions légales de forme ne sont que l'exception et ne portent pas sur la majorité des transactions possibles.

Cela dit, rien n'interdit que la forme écrite, ou la forme notariée, soient utilisées pour conclure des actes pour lesquels la loi n'exige pas de forme particulière. L'usage de l'écrit, dans ces conditions, répond aussi à des exigences de sécurité, principalement par anticipation d'éventuels besoins futurs

de preuves. Celui qui prétend avoir des droits doit, sauf disposition contraire de la loi, en apporter la preuve. Or, il est bien évidemment plus facile d'établir les conditions de travail prévues au moment de l'engagement lorsqu'elles figurent dans un contrat écrit, plutôt que d'être obligé de rechercher des témoins ayant assisté à l'entretien d'embauche... Même si l'on croit avoir pensé à tout, un litige peut éclater entre les intéressés. S'ils ne trouvent pas de solution amiable et s'adressent au juge, il faudra parfois interpréter les clauses écrites du contrat, à la recherche de la volonté réelle des parties, ou dans l'examen du respect des règles de la bonne foi (voir ci-contre). Une lettre recommandée résumant un entretien, une réclamation écrite, un avertissement écrit, une protestation écrite, permettront d'apporter des éléments de preuve. C'est dans ce domaine, sans doute, que la pratique des relations écrites prend de plus en plus souvent le pas sur le traditionnel usage de la poignée de main et sur la confiance en la parole donnée. ■

Francine RIEKER VARIN

1) SCSE, in RS 943.03.

2) ATF 89 II 185 = JT 1963 I 530; ATF 127 III 248 = JT 2001 I 263 ou SJ 2001 I 589; voir la jurisprudence citée ad article 11 CO in CC/CO annoté, Scyboz & Gilliéron, éd. 2004.

3) Voir Gauch/Schluep/Tercier, partie générale du droit des obligations, ad. art. 11 CO.

Un contrat ne peut jamais tout prévoir

L'interprétation des contrats consiste à rechercher la volonté réelle des parties. Car la simple lecture du texte signé par les parties ne suffit pas forcément à savoir ce qu'elles voulaient. Un contrat peut par exemple avoir été intitulé «contrat de mandat», mais avoir en réalité constitué un contrat de travail. Un accord peut porter sur le versement d'une commission, sans que la méthode de calcul de celle-ci ne soit clairement exprimée. Il faudra donc lire le texte à la lumière des circonstances qui ont entouré sa signature. On s'appuie sur les éventuelles lettres, sur les paiements effectués, sur les témoignages, sur tout indice permettant d'établir les faits, les motifs ayant conduit les parties à traiter ensemble, les buts poursuivis. Lorsque malgré cette recherche, la volonté réelle des parties ne peut pas être établie, ou que l'une des deux n'a pas compris la volonté réelle exprimée par l'autre, on applique alors le principe de la confiance. Le juge recherchera le sens que les parties pouvaient et devaient donner, selon les règles de la bonne foi, à ce qu'elles ont signé. Il est encore à noter que les clauses d'un accord qui restent peu claires doivent, dans le doute, être interprétées en défaveur de celui qui les a rédigées. On peut notamment penser au cas des conditions générales de certains contrats d'assurance privée ou de leasing, où sont employées des formules pré-imprimées.

F.R.V.



© RP

La protection de l'enfant s'apprend en Valais

Installé près de Sion, l'Institut universitaire Kurt Bösch a enrichi sa palette d'enseignement par une formation spécialisée dans la protection de l'enfant. La première volée termine ses cours.

Ouvert essentiellement aux professionnels des secteurs socio-éducatif et judiciaire qui œuvrent auprès des mineurs, le nouveau diplôme en protection de l'enfant (DPE) lancé par l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB) se déroule en emploi sur une période de 18 mois, travail de fin d'études compris. Une première volée de 25 travailleurs sociaux pourra bientôt sabler le champagne.

Les cours du DPE s'articulent autour de trois modules. Ceux-ci abordent la petite enfance, l'enfance et l'adolescence par le biais de leçons théoriques et l'étude de cas concrets. L'ensemble vise au renforcement des compétences professionnelles adaptées à ces trois périodes de la vie. Les thèmes abordés vont des stratégies d'intervention dans le domaine de la maltraitance au placement en tant que projet de vie, ou encore des connaissances juridiques à l'aide sous injonction administrative ou judiciaire.

C'est en participant aux travaux de la Conférence suisse des directeurs d'offices de mineurs que Jean Vallet, le concepteur de cette formation, s'est aperçu que l'absence d'une formation complémentaire et pointue dans la protection de l'enfant revenait de «façon récurrente» dans les discussions.

«Parmi les fonctions du domaine social, celle d'assistant social en protection de l'enfant est certainement la plus complexe et la plus difficile qui soit», estime l'ancien directeur vaudois de la Protection de la jeunesse. Cela provient du fait que l'assistant social, dans la majorité des situations, apporte son aide à des familles en difficultés, sous injonction administrative ou judiciaire. «En outre, le travailleur social se trouve constamment confronté à la très grande précarité des familles. Cela peut induire une identification aux parents, au détriment d'une identification à l'enfant, ce qui amène parfois à sous-estimer l'impact sur le mineur des incompétences parentales, avec des conséquences potentiellement gravissimes sur son développement».

Manque de personnel qualifié

Jean Vallet, et avec lui les autres membres de la Conférence suisse des directeurs d'offices de mineurs, ont également constaté des carences lorsqu'il ne s'agit pas tout bonnement d'absence – dans les dispositifs d'évaluation de l'action de protection elle-même. L'hétérogénéité des formations du personnel pose aussi un «problème de la cohérence de l'action». Il s'avère que les services compétents croulent sous les demandes d'intervention. «Ils rencontrent des difficultés à trouver suffisamment de personnel formé dans les écoles de service social. Cela les oblige à engager des personnes de formations très diverses». Sur la base de ces différentes constatations, les directeurs d'offices de mineurs sont passés à l'acte en chargeant l'Institut international des droits de l'enfant (IDE), installé dans les murs valaisans de l'IUKB, à Bramois, d'élaborer cet enseignement spécialisé.

De l'avis des 25 premiers participants de cet enseignement, le diplôme en protection de l'enfant comble une lacune dans ce domaine sensible et complexe. Jacques Varone, 47 ans, assistant social en Valais, ne tarit pas d'éloges pour cette formation «extrêmement bien faite», très intéressante, avec de bons professeurs et, donc, extrêmement utile» à l'exercice de sa profession. Et il faut une certaine dose de courage et de volonté pour reprendre place sur un banc d'école à un âge où, en général, on n'y pense même plus. D'autant que le cursus en question exige du temps en dehors des heures de travail : entre 250 et 300 heures, sans compter les recherches pour le travail de diplôme ! L'excellence de la méthode n'empêche pas la critique, ou plutôt la suggestion positive. Jacques Varone estime que s'il fallait améliorer encore cette formation, il serait sans doute intéressant d'y adjoindre des éléments tels que ceux liés «à l'adoption ou encore à l'audition de l'enfant». ■

Bernard LUISIER

Le Centre de documentation de l'Hospice général vous présente ses nouveautés

Social

Conduire des projets en action sociale

Daniel Gacoin
Paris: Dunod, 2006, 252 p., bibliogr.

Réinventer la solidarité de proximité

Manifeste de proximologie
Hugues Joublin
Paris: Ed. Albin Michel, 2005, 174 p.

Risques et précautions

L'interminable rationalisation du social
Dominique Pécaud
Paris: La Dispute, 2005, 313 p., bibliogr.

Le Travail social international

Eléments de comparaison
Dir. de Jean-Pierre Deslauriers; Yves Hurtubise
Laval: Presses de l'Université de Laval, 2005, 323 p., bibliogr.

Le Travail social sert-il la discrimination ?

Association Némésis
Paris: L'Harmattan, 2005, 87 p. (Livre blanc)

Environnement

Les Comportements à risque

Patrick Peretti-Watel.
Paris: La documentation Française, 2005, 119 p., bibliogr.

Centre de documentation de l'Hospice général

Ghislaine Tonascia-Ledru
3, rue Ami-Lullin,
1204 Genève.
Tél. 022 420 53 61
E-mail: gtu@ge-ariane.ch

Le Harcèlement

De la société solidaire à la société solitaire
Margarita Sanchez-Mazas;
Geneviève Koubi
Bruxelles: Ed. de l'Université de Bruxelles, 2005, 192 p.

Organiser la résistance sociale

Transformer les fragilités
Fred Poché
Lyon: Chronique sociale, 2005, 87 p.

Enfance / Jeunesse

Les Droits de l'enfant

Actualités sociales hebdomadaires
Paris: Groupe de Liaison SA, 2006, 138 p.

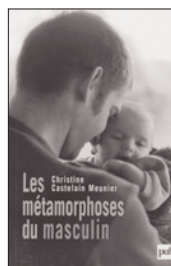
Famille

La Famille

Michel Fize
Paris: Le Cavalier Bleu éd., 2005, 124 p.

Les Métamorphoses du masculin

Christine Castelain-Meunier
Paris: Presses Universitaires de France, 2005, 201 p., bibliogr.



Travaux de femmes

Enquêtes sur les services à domicile
Annie Dussuet
Paris: L'Harmattan, 2005, 216 p.

Vieillesse

L'Espérance de vivre

Âges, générations et sociétés
Jacques Véron
Paris: Ed. du Seuil, 2005, 236 p.



Travail

Gérer les contrariétés de l'entreprise

Le coaching, révélateur de potentiel
Evelyne Sara Schreier
Paris: L'Harmattan, 2005, 159 p., index

VAE: quand l'expérience se fait savoir

L'accompagnement en validation des acquis
Alex Lainé
Ramonville Saint-Agne: Ed. Erès, 2005, 295 p., bibliogr.

Exclusion / Intégration

Amour et violence

Le défi de l'intimité
Roland Coutanceau
Paris: Odile Jacob, 2006, 255 p.



«Pays de malheur!».

Un jeune de cité écrit à un sociologue
Younes Amrani; Stéphane Beaud
Paris: Ed. La Découverte, 2005, 256 p.

Les Restos du cœur: 1985-2005

Dir. de Valérie Péronnet
Paris: Ed. J'ai lu, 2005, 223 p.

Salauds de pauvres

Jacques Deroo
Paris: Ed. Gutenberg, 2006, 213 p.

Le Sang nouveau est arrivé

L'horreur SDF
Patrick Declerck
Paris: Gallimard, 2005, 92 p.

Santé et recours aux soins des populations vulnérables

Pierre Chauvin; Isabelle Parizot; Sandrine Revet
Paris: Inserm, 2005, 325 p.

Les SDF

Visibles, proches, citoyens
Dir. de Danielle Ballet
Préf. de Jean-Michel Belorgey
Paris: Presses Universitaires de France, 2005, 384 p. bibliogr.

Etrangers

Les Immigrés dans la société française

Jean-Luc Richard
Paris: La documentation Française, 2005, 119 p., bibliogr. (Coll. Problèmes politiques et sociaux, No 916)

Le Travail social face au racisme

Contribution à la lutte contre les discriminations
Faïza Guélamine
Rennes: Ed. ENSP, 2006, 118 p., bibliogr.

«Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage»,

Comme dans les années 1930, écrit le sociologue français Emmanuel Pierru, les sans-emploi sont renvoyés à une sorte de «complaisance dans l'inactivité», quand ce n'est pas à leur «échec personnel», qu'ils sont invités à surmonter. «L'individualisation du phénomène participe très efficacement au renforcement de la dénégation sociale du risque du chômage et de la logique – fonctionnellement rassurante pour le monde des occupés – consistant à blâmer les chômeurs de leur condition», continue ce membre de l'association Raisons d'agir. Les choses sont-elles véritablement ainsi? Cela dépend du point de vue adopté. Mais l'ouvrage en question a le mérite de considérer la question du chômage sous l'angle original de la construction de ce concept à travers son histoire.

Pour Emmanuel Pierru, le chômage a changé dans le sens ou la personne concernée est aujourd'hui passée du statut de victime à celui de responsable. Durant les crises de l'emploi en Europe au 19e et 20e siècles, l'Etat intervenait pour remédier à la situation des sans-emploi dans un souci de cohésion et de paix sociale. Les foules inoccupées étaient perçues comme dangereuses. Désormais, la tendance des collectivités publiques serait plutôt de renverser le fardeau vers le chômeur, alors même que la correspondance entre demande réelle de travail et d'offre, laisse apparaître un fossé, que les volontés individuelles ne comblent pas. Derrière cette problématique: celle de la place des sans-emplois – ou des assistés –, en tant que membres à part entière du système. Il se retrouvent au ban d'une société construite selon l'équation citoyen = travailleur. Les Hommes «participent et s'intéressent aux affaires publiques seulement quand ils ont la certitude de maîtriser leur monde et leur avenir, et que les autres leur reconnaissent cette capacité». Or le chômage de longue durée érode ce sentiment d'appartenance. La solution? «Une assurance sociale digne de ce nom qui garantirait des droits authentiques aux chômeurs et permettrait de les réhabiliter «en refusant leur humiliation». Mais l'heure est aux économies.

St.H.

«Le travail social au cœur des paradoxes»

Parfois, le travailleur social s'échappe de ses rapports, de ses bilans, pour aborder un autre type d'écriture, celui du témoignage. Marie-Line Vergne est assistante sociale en France, dans le département de Seine-Saint-Denis. Après des années de pratique professionnelle, elle a écrit un livre qui parle des hommes et des femmes qu'elle a rencontrés dans son travail, ceux que l'on nomme les exclus. «Ils sont parfois touchants, rebutants,

attirants, effrayants, sympathiques, mais toujours riches en potentialités». Marie-Line Vergne raconte la détresse et sa douloureuse diversité. Chacun des dix-sept chapitres de son livre correspond à une personne, un laissé pour compte. Il y a Mme Belon qui se noie entre ses soucis financiers, sa dépression et le souvenir d'un mari qui l'a quittée pour plus jeune qu'elle. Il y a Mme Weight, ses trois enfants, un époux violent et alcoolique. Il y a M. Salmi, encore un homme violent que sa femme traite de «méchant» et de «bon à rien». Ces personnes ont en commun «le sentiment d'être rejetées et le doute qu'elles ont de leur utilité sociale». Elles sont autant d'existences que la professionnelle a consignées dans son journal de bord. Son livre les met en perspective en racontant leur souffrance, leurs ratages. Mais aussi ses réactions à elle Marie-Line Vergne, ses peurs, ses impuissances. Les faits sont accompagnés des remarques de l'assistante sociale, «pas toujours très professionnelles», admet-elle. Car elle a voulu montrer, «au risque de choquer, qu'un travailleur social, tout professionnel qu'il soit, est aussi un être humain».

G.Pr.

«Diversité culturelle et mondialisation»

La Francophonie forme un espace uni par la langue, mais d'une étonnante diversité. Pas moins de 55 pays et régions en font partie. De la France au Sénégal, de la Suisse romande aux Seychelles, les traditions sont multiples. Les respecter est une condition du développement durable et de la paix. C'est pour défendre cette idée qu'a été établie, en 2001, la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la culture. Or, cette diversité culturelle est menacée par les flux d'informations et d'échanges qui la traversent, toujours plus nombreux, toujours plus rapides. Les pays tentent de répondre au défi. L'enjeu consiste à éviter que le monde entier ne s'emprisonne dans une langue unique, donc, dans une pensée unique.

Dans ce contexte, les Editions Autrement ont publié «Diversité culturelle et mondialisation». Seize personnes, dont le juriste suisse Bernard Wicht, prennent la plume. Celui-ci est écrivain, celui-là linguiste, cet autre est anthropologue, ou encore cinéaste... Tous d'origine différente, ils apportent la couleur de leur point de vue, l'éclairage d'une problématique à partir de la réalité locale. Lisons, par exemple, le philosophe gabonais Bonaventure Mve Ondo. «Le développement ne peut se faire sans tenir compte de la variété des situations propres aux pays, de leur culture et de leur rapport au monde», rappelle-t-il. Car il sait bien, l'Africain, que le modèle occidental ne tient pas souvent compte des diversités culturelles qu'il traverse.

G.Pr.



«Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage»
Emmanuel Pierru
Bellecombe-en-Bauges:
Ed. du croquant, 2005,
223 p.

«Le travail social au cœur des paradoxes»
Marie-Line Vergne
Collection Technologie
de l'action sociale
Paris: L'Harmattan, 2002,
192 p.

«Diversité culturelle et mondialisation»
En partenariat avec
l'Agence internationale
de la Francophonie.
Editions Autrement, col-
lection Mutations No 233,
2005, 360 pages.

Social Express

SOCIAL

Actualité Sociale est paru

Le premier numéro d'Actualité sociale est sorti, avec le printemps. Cette «revue spécialisée des professionnels du travail social» est désormais la publication bimestrielle romande d'AvenirSocial, l'association suisse des professionnels du travail social.

Voir Repère social No 73, p. 20.



FR Outil contre les dettes

Le Conseil d'Etat fribourgeois a mis à la disposition de Caritas un fonds de 1,4 millions de francs pour épauler les personnes surendettées. En 2005, l'organisation a aidé 224 personnes à mettre à jour leur budget, contre 213 l'année précédente. Le profil de l'endetté est une famille suisse dont le chef a entre 30 et 40 ans et a suivi une formation de type apprentissage. Son revenu mensuel moyen se situe à 4739 francs. Un tiers des cas affichent un revenu entre 3000 et 4000 francs.

La Liberté, 14/01/06

VD Certificat en éducation sexuelle

Le centre de formation continue de l'Université de Lausanne met sur pied un certificat pour l'éducation en matière de sexualité, de vie affective et de procréation. Destinés à tout professionnel impliqué dans l'accompagnement de personnes confrontées aux problématiques de la sexualité humaine, ces cours se dérouleront de septembre 2006 à juin 2007.

Contact: Nathalie Czàka-Pillonel, Centre de formation continue UNIL, Bâtiment Unithèque, 1015 Lausanne. Tél. 021 692 22 97



VD Les voisins font la fête

La direction lausannoise de la sécurité sociale et de l'environnement organise sa deuxième fête des voisins le 30 mai prochain. Il s'agit d'inviter ses voisins à prendre un verre dans la cour de son immeuble, dans son jardin ou sa maison. Initiée en France en 1999 sous le nom d'Immeubles en fêtes, l'événement vise l'amélioration de la qualité de vie des quartiers. Entrée dans la ronde l'an dernier, Lausanne a recensé 44 fêtes dans 7 quartiers. Tél. 021 315 74 74. www.lausanne.ch/lafete-desvoisins.ch

ENVIRONNEMENT

FR Les écoliers et les arbres

Les écoliers de la 3e à la 6e primaire de la région de Courtepin (FR) ont planté des arbres le long de la Crausaz. L'opération s'inscrit dans un chantier de revitalisation de la rivière, soit l'aménagement du cours d'eau sur 1900 mètres et le boisement d'une partie du tronçon. Pour Laurent Berset, garde-forestier, inviter des écoliers à participer à ce travail était une manière de les sensibiliser au respect de la nature.

La Liberté, 04/04/06

VD Amnesty enseigne

Un groupe d'Amnesty International se consacre spécifiquement à l'éducation aux droits humains (EDH) et propose aux écoles des cours, des entretiens et des animations sur le sujet. Ce groupe se réunit six fois l'an à Lausanne. Il a déjà reçu plusieurs demandes d'enseignants de Suisse romande. Pour ouvrir plus largement ses services aux classes, il a besoin de renfort. Les personnes intéressées par ce travail d'enseignement sont les bienvenues, membres d'Amnesty ou non. Contact: edh.amnesty.ch@bluewin.ch ou François de Vargas, 28 ch. De Bellevue, 1005 Lausanne. Tél. 021 312 29 18.

ENFANCE / JEUNESSE

GE Aide aux surdoués

Souvent mal compris et rejetés par leur entourage, les enfants surdoués (3 à 5% de la population), ont tendance à se replier sur eux-mêmes ou à adopter des comportements qui perturbent leur classe. L'école publique ne

peut répondre à leurs besoins spécifiques. En septembre dernier, une école privée s'est ouverte à Versoix (GE) pour combler cette lacune. Elle accueille une trentaine d'élèves de 5 à 16 ans. Ecole NEES, 243 route des Fayards, 1290 Versoix. Tél. 022 755 04 08. www.ecole-nees.ch.
24 Heures, 08/03/06

VD Non à la violence scolaire

Le directeur de l'Etablissement primaire de Vevey a envoyé une circulaire aux enseignants, leur demandant «de n'avoir désormais plus aucune tolérance pour tout acte de violence». Un courrier est également parvenu aux parents pour les prévenir de la situation. Les 1150 élèves et les 110 maîtres de l'établissement ont été sensibilisés à cette question.
24 Heures, 18/03/06

VD Pédophilie: gare au net

Certains pédophiles utilisent Internet pour entrer en contact avec des enfants. La police cantonale vaudoise s'associe à la campagne de prévention «Stop pornographie infantine sur Internet», lancée l'an dernier par la Prévention suisse de la criminalité. Son but est d'informer tout le monde et les enfants d'abord. Un tapis de souris pour PC, où est imprimé une mise en garde, doit être distribué aux 7500 élèves vaudois de sixième année.
24 Heures 16/03/06

VS Violence bis

Selon les juges des mineurs valaisans, 30% des infractions commises en 2002-2003 l'ont été par des jeunes, soit 1400 cas annuels de violence. La majorité de ces infractions sont des bagarres, des dommages à la propriété et du vandalisme.

Les juges constatent que les gros dossiers concernent souvent de jeunes étrangers, nés en Suisse ou arrivés en bas-âge en Valais. Ils sont donc passés par le système éducatif suisse.

Le Nouvelliste, 04/04/06

FAMILLE

Mariage difficile pour les migrants

Les migrants sont confrontés au durcissement des autorités suisses face au mariage mixte. Ce dernier est soupçonné de servir abusivement à régulariser la situation des sans-papiers. Au Centre social protestant vaudois, 32% des consultations concernent des problèmes liés au mariage de migrants. Les offices d'état civil n'entrent plus en matière quand des documents manquent. Or ceux-ci sont difficiles à obtenir, selon les pays.
Le Courrier, 03/03/06

Les pères veulent pouponner

Un homme sur six souhaiterait travailler à temps partiel pour pouvoir s'occuper de ses enfants. La tendance est observée par Via 2, association vaudoise qui promeut la conciliation entre les vies professionnelle et familiale des hommes et des femmes. Le temps partiel reste perçu de façon très négative chez les hommes. Pour les entreprises, l'employé idéal est celui qui travaille quarante-deux heures par semaine, cinq jours sur sept, en faisant des heures supplémentaires.

24 Heures 08/03/06

VD Terre-Sainte ouvre des crèches

L'accueil de la petite enfance se développe dans la région de Coppet (VD). La garderie des Toises bénéficiera d'une zone de jeux sécurisée en plein air pour les bébés de 18 à 30 mois. Un nouvel établissement ouvrira ses portes en août, dans le quartier des Perrières et reprendra aux Toises son secteur jardin d'enfants. La capacité d'accueil de la petite enfance passera ainsi de 66 à 90 places.

24 Heures, 07/04/06

Genève teste le CV anonyme

Difficile à quantifier, la discrimination à l'embauche existe. Elle inquiète les défenseurs de l'égalité des droits, mais aussi, des entreprises. A Genève, la Migros, les Services industriels et la commune de Vernier viennent de décider de tester le principe d'un CV anonyme, avec l'appui du Bureau de l'intégration. La personne qui reçoit les CV de candidatures y supprime les données susceptibles de provoquer une discrimination à l'embauche comme l'âge, le sexe, le nom, ou le lieu d'origine. Seule la grille finale du CV est utilisée pour estimer les compétences du candidat qui a, dès lors, une chance de faire valoir ses compétences lors de l'entretien d'embauche. L'essai aura lieu jusqu'à la fin juin. Les employeurs espèrent susciter un débat de fond sur le droit à l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi. En France, selon une étude de l'Observatoire français des discriminations, un candidat handicapé reçoit quinze fois moins de réponses positives qu'un candidat de référence, un Marocain cinq fois moins, un homme de 50 ans 4 fois moins. En Suisse, une étude sur ce thème vient d'être lancée à l'initiative de la Commission fédérale contre le racisme.

G.Pr.

Enceinte et protégée

L'assurance maternité fédérale est entrée en vigueur l'an dernier. Mais patrons et employés sont ignorants de l'obligation des premiers d'offrir des conditions de travail favorables aux secondes, selon un cabinet juridique lausannois spécialisé dans le conseil aux entreprises. Les références à l'article de loi en question se trouvent dans le Code des obligations, la loi sur le travail (RS 822.11), l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail et le commentaire de la loi et de ses ordonnances 1 et 2 par le Secrétariat d'Etat à l'économie.

24 Heures, 30/03/06

Minibus pour femmes battues

Selon Amnesty International, le nombre de sévices infligés aux femmes, en Suisse, est loin de baisser. Cette organisation a donc équipé un minibus qu'elle fait circuler dans le pays pour sensibiliser la population à ce thème. Les violences conjugales sont désormais poursuivies d'office selon le code pénal. Mais certains cantons sont à la traîne en matière d'application de ce texte. Soleure et le Valais, par exemple, n'ont toujours pas de foyers d'accueil pour les femmes battues.

Tribune de Genève, 08/03/06

FR 20 ans d'accueil des femmes

Ouverte en avril 1986, la maison d'accueil de Solidarité Femmes Fribourg vient en aide aux victimes de violences conjugales. En vingt ans, 929 femmes ont été accueillies, avec 867 enfants. Au total, 38'822 nuitées ont été enregistrées, avec une capacité d'accueil de 17 lits. Pendant la même période, 171 femmes et leurs 148 enfants ont été hébergées dans d'autres endroits, pour des raisons de sécurité ou parce que la maison de Solidarité Femmes manquait de place. Elles ont pu profiter d'un suivi ambulatoire.

La Liberté, 04/04/06

VIEILLESSE

GE Des écoliers jouent aux âgés

L'Unité d'action communautaire de la Jonction (GE) a invité une vingtaine d'élèves de l'école du quartier à se mettre dans la peau des personnes âgées. Assis sur une chaise roulante, accrochés à une canne, ces enfants ont fait l'expérience de la mobilité réduite, afin de mieux comprendre la situation des seniors et de veiller à ne pas les bousculer dans la rue.

24 Heures, 07/04/06

GE Bienvenue en classe senior

Les Transports publics genevois ont édité un «Petit guide de sécurité pour un meilleur usage des TPG» à destination des aînés. Des ateliers de sensibilisations ont complété en avril la parution de cette brochure. Elle peut être obtenue auprès du Secteur aînés du Service social de la Ville de Genève.

TPG, tél. 022 919 70 40



VD Dons et Entraide familiale

L'Entraide familiale de Rolle (VD) et de ses environs a livré 7300 repas en 2005, soit environ 600 de plus qu'en 2004. En revanche, le soutien financier a diminué. Suite à la diffusion d'un tous-ménages, l'association avait reçu 371 dons. Ils n'étaient plus que 195 l'an dernier. L'Entraide familiale a décidé de sensibiliser régulièrement la population sur le travail qu'elle effectue.

24 Heures, 30/03/06

SANTÉ

Des enfants parlent du suicide

En Suisse, chaque année, environ 500 enfants et jeunes font une tentative de suicide. Par le biais de sa ligne 147, pro juventute apporte une aide d'urgence à des jeunes qui parlent de mettre fin à leurs jours. L'an dernier, le service a reçu plus de 174'000 appels qui ont débouché sur 43'500 entretiens approfondis. pro juventute, siège principal, Seehofstr. 15, case postale, 8032 Zurich. Tél. 044 256 77 22.

Cannabis plus jeune

La consommation de cannabis a doublé ces dix dernières années en Suisse. Selon une étude de l'Office Fédéral de la Santé Publique, les jeunes fument leur premier joint à moins de 16 ans. Parmi les 5000 personnes âgées de 13 à 29 ans interrogées pour cette enquête, 13,3% ont indiqué qu'elles avaient

fumé au moins un joint dans les six derniers mois. L'étude sera répétée l'an prochain afin de suivre les évolutions et les conséquences de la consommation.

Le Temps, 06/01/06

Le sida court toujours

Les nouveaux cas de VIH diagnostiqués en Suisse reculent légèrement depuis 2002, chez les personnes hétérosexuelles. Mais ils augmentent chez les hommes homosexuels. Un sondage réalisé par le groupe genevois Santé gaie confirme que cette population cumule les risques sanitaires des hommes et des femmes. Avec l'appui de l'Office fédéral de la santé publique, l'association suisse des homosexuels, Pink Cross, invite les hommes à rechercher ensemble des stratégies pour inverser la tendance.

Informations: <http://www.schulegesundheits.ch>

GE Patients HIV sans traitement

Le Groupe sida Genève a été alerté par plusieurs cas de personnes séropositives en rupture de traitement. C'est la conséquence d'une modification de la Loi fédérale sur l'assurance maladie selon laquelle l'assureur peut suspendre la prise en charge des frais de prestations si la personne est poursuivie pour non-paiement des primes ou des participations aux coûts. Le Groupe rappelle que la prise régulière des multithérapies (2000 francs par mois) est essentielle à la survie des patients.

Groupe sida Genève, 17 rue Pierre-Fatio, 1204 Genève. Tél. 022 700 15 00. www.groupesida.ch

HANDICAP

FR Le CREAHM en forme

Les artistes handicapés qui participent aux activités de l'atelier CREAHM (créativité handicap mental) vont inaugurer une grande exposition collective à la galerie de la Schürra à Fribourg. Depuis 1998, cet atelier permet à des talents particuliers de s'exprimer de façon professionnelle dans des œuvres «d'art différencié» en peinture et sculpture.

CREAHM, 2E Passage du Cardinal, 1700 Fribourg. Tél. 026 422 24 75



FR Meilleur accueil du handicap psychique

Un centre spécialisé dans le handicap psychique pourrait desservir le sud du canton de Fribourg. La Direction cantonale de la santé a approuvé le projet de fusion des fondations grüériennes Bellevue, Hannah et Perspectives. Le dossier sera présenté au Conseil d'Etat à la fin mai, le Grand conseil se prononcera en septembre. La fusion étendra la couverture des besoins aux districts de la Glâne et de la Veveyse. Elle vise à améliorer l'offre faite aux résidents qui s'adresseront à une seule institution.

La Liberté 07/04/06

VD Le GRAAP-Nyon déménagement

Le Groupe romand d'accueil et d'action psychiatrique de Nyon, La Berge, a déménagé de la Colombière au centre artisanal Articom, situé sur les hauts de la ville. Les anciens locaux ne correspondaient plus aux normes fixées par l'Office fédéral de la santé publique. Ses quelques cinquante habitués y étaient à l'étroit. A sa nouvelle adresse, le GRAAP peut étendre ses activités et accueillir une vingtaine de travailleurs bénéficiaires de l'assurance invalidité en plus.

24 Heures, 06/07/06

VS Transport Handicap bouge

Transport Handicap Valais (THV) a reçu les clés d'un nouveau véhicule, spécialement conçu pour le transport de personnes à mobilité réduite. Il a été offert par le Rotary-Club de Crans-Montana. L'association valaisanne compte aujourd'hui plus de 140 conducteurs bénévoles qui établissent une relation humaine entre eux et leurs passagers. Depuis sa mise en service, THV a parcouru quelque 480'000 kilomètres, dans l'ensemble du Valais romand.

Le Nouvelliste, 05/04/06

TRAVAIL

FR Apprentissage, le potentiel existe

Selon Fritz Winkelmann, chef du Service fribourgeois de la formation professionnelle, 10'000 entreprises du canton ont le profil pour former des apprentis, mais seulement 30% le font. Il souhaite que des initiatives, comme la mise en réseau d'entreprises, stimulent un plus grand nombre d'entre elles à offrir des places d'apprentissage.

La Liberté, 04/04/06

GE Stages sur le net

Un panorama des places disponibles dans les entreprises est publié sur Internet. Il a été mis en place par l'Office genevois pour l'orientation, la formation professionnelle et

continue. Ce catalogue est composé d'environ 80 fiches d'information qui répertorient tous les stages en entreprises que les personnes de plus de 15 ans peuvent suivre à Genève. www.geneve.ch/ofpc/orienter/stages_entreprises.asp ou www.geneve.ch/ofpc/carrefour/panoramaStages.asp
Tribune de Genève, 15/02/06

VS LOSEO en fête

Une grande manifestation publique a été organisée par l'OSEO Valais à Martigny en avril dernier, avec, notamment, une table ronde sur les problématiques politique, économique et sociale du chômage. L'antenne valaisanne de l'Ouvre suisse d'entraide ouvrière célébrait ainsi une année d'indépendance. Elle a gagné son autonomie juridique en 2005, à l'instar des autres antennes cantonales, tout en restant liée à l'OSEO Suisse. Celle-ci fête ses trente ans cette année.

Le Nouvelliste, 05/04/06

VD Aide aux entreprises formatrices

Un réseau d'aide à la gestion des apprentis a vu le jour dans la région d'Yverdon-les-Bains, initiée par l'Association de développement du Nord-Vaudois. Des responsables des ressources humaines et formateurs de la région ont constitué un groupe de soutien aux petites entreprises. Ils se mettent à la disposition des patrons pour les aider à

recruter leurs apprentis, à conduire un entretien, remplir les démarches administratives ou encore, établir un plan de formation. Tél. 024 423 62 25.
24 Heures, 18/03/06

EXCLUSION/INTÉGRATION SOCIALES

Internet contre l'illettrisme

L'association romande Lire et Ecrire, qui s'engage pour les personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture, dispose d'un nouveau site Internet. Celui-ci informe sur les cours pour illettrés, les mesures de prévention et sensibilisation engagées au niveau romand. Il propose aussi des témoignages, des adresses de section cantonales, ainsi qu'un centre de documentation avec un prêt en ligne.
24 Heures, 01/04/06

FR Intégration par le travail

La fondation Emploi et Solidarité compte sur l'activité économique pour empêcher l'exclusion des personnes en difficulté. En 2005, sur les 237 personnes placées chez elle dans le cadre des lois sur le chômage et sur l'aide sociale, 28% ont achevé leur contrat par la reprise d'un nouvel emploi, 60% sont retournés au chômage et 12% à l'aide sociale. La fondation a organisé un programme spécifique Chômage / santé 50+,

visant à prévenir les effets néfastes du chômage sur les plus de cinquante ans.
La Liberté, 06/04/06

ETRANGERS

Asile, le peuple décidera

Les référendums contre les lois sur l'asile et sur les étrangers ont abouti. En tout, quelque 175 000 signatures ont été recueillies, soit plus de 100 000 contre la première loi et 75 000 contre la seconde. C'est beaucoup plus que les 50 000 signatures requises pour un référendum.

L'ex-conseillère fédérale Ruth Dreifuss préside le Comité pour le double non qui combat les deux textes. Plusieurs personnalités de droite, dont le conseiller national vaudois Claude Ruyet et l'ancien chancelier de la Confédération François Couchepin font partie des opposants.

Le Temps, 03/04/06

Requérants expulsés

Cinq requérants ont été expulsés début avril vers la Guinée, à bord d'un avion au départ de Zurich. Quatre d'entre eux provenaient de Suisse alémanique, le cinquième de Neuchâtel. Ils étaient accompagnés de onze policiers. Selon Dominique Boillat, porte-parole de l'Office fédéral des migrations, ces vols sont coûteux, mais ils convainquent généralement d'autres requérants d'accepter de rentrer chez eux.

Le Courrier, 04/04/06

FR Naturalisations sous contrôle

Un enquêteur, vient d'être nommé au Service fribourgeois de l'état civil, pour examiner avec une attention particulière certaines demandes de naturalisation. L'objectif de ce nouveau poste est de prévenir les irrégularités qui échappent au rapport de police. Avec cette mesure, Fribourg rejoint une tendance qui se généralise dans les cantons, à cause de la complexité croissante des demandes. En suisse romande, le Valais et Genève ont déjà fait ce pas.

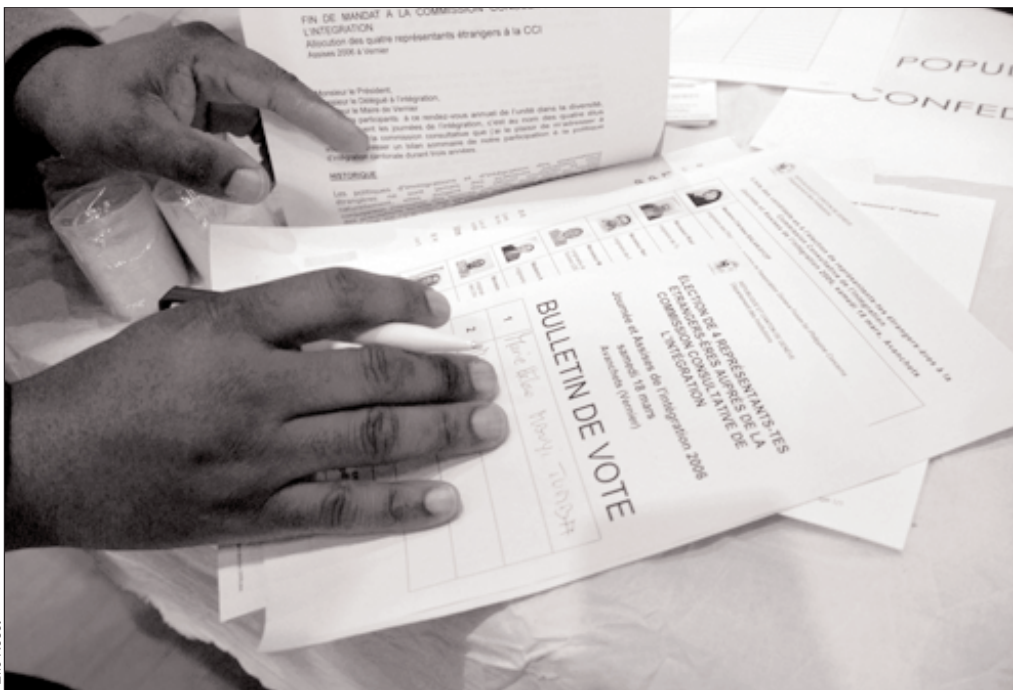
La Liberté, 25/03/06

LA RÉDACTION

Un Livre blanc des assistés

Fin 2005, le gouvernement genevois décidait de supprimer de l'assistance les montants mensuels prévus pour l'achat de vêtements (Fr.- 60) et les transports publics (Fr.-70). Cette décision, qui s'intègre dans l'application par Genève des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale, a provoqué de nombreuses réactions. Dernière en date: la publication d'un Livre blanc, recueil de protestations et de doléances d'un collectif d'usagers genevois de l'aide sociale. Ces textes ouvrent la porte sur des situations de vie que les statistiques ou les débats d'opinion masquent. «Avec 130 francs de moins par mois les priorités se déplacent. Bien sûr je continue de manger chaque jour, mais le bouquet de fleurs pour une amie à qui je rends visite, cela devient problématique. Je suis forte de corpulence, les chaussures s'usent, les remplacer devient un vrai problème (...).», écrit par exemple un membre de ce collectif. Réalisé avec l'appui du Syndicat des services publics et du Syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs, le livre blanc a été distribué tous azimuts début avril. François Longchamp, responsable du Département de la solidarité, a reçu une délégation de ce groupe d'usagers le 4 avril et écouté leurs doléances. La balle est dans le camp du gouvernement «in corpore».

St.H



© Eric Rosset

Le Bureau de l'intégration de l'Etat de Genève a organisé ses quatrièmes assises, samedi 18 mars. Les quatre représentants des associations d'étrangers qui siègent au sein de la commission consultative de cet organisme ont été élus (photo). Durant cette journée, des militants en faveur des sans-papiers ont fait irruption dans les débats, fustigeant le refus du gouvernement genevois d'inclure dans le comité des travailleurs en situation illégale.
St.H. (avec Le Courrier)

Agenda

Repère social No 76 – mai 2006

RENCONTRES EN SUISSE

Social

Les Midis du social

- Les vrais obstacles à une planification sanitaire. 9 mai (12h15-13h30)
- Lobbies économiques et santé publique 23 mai (12h15-13h30) – **Fribourg** (Kinderstube, 4 rue de l'Hôpital)

Rens. Chaire francophone, Dpt Travail social et politiques sociales. Tél. 026 300 77 80 / www.unifr.ch/travsoc

Les états généraux du social en France

journée d'échanges d'AvenirSocial
17 mai – **Le Mont s/ Lausanne** (Le Home-chez-Nous, 22 rte de la Clochette)
Inscr. Olivier Grand:
o.grand@avenirsocial.ch

Violence et usages de produits : quelles réponses pour les professionnels ?

23 mai – **Yverdon-les-Bains**
Rens. GREAT, 8 rue des Pêcheurs, 1400 Yverdon. Tél. 024 426 34 35

Société

Réalités masculines en Suisse romande

6 mai – **Lausanne** (Maison St-Jean-Cour)
Rens. Rolf Keller. Tél. 076 458 97 69

La souffrance sociale. Nouveau malaise dans la civilisation

conférences Chaire de travail social

- Critique de l'individu psychologique 11 mai (17h15)
- Santé mentale et précarisation: enjeux pour la santé publique. 18 mai (17h15)
- Vers une clinique du social? 1er juin **Fribourg** (Uni Miséricorde, salle 3317)

Rens. Chaire francophone, Dpt Travail social et politiques sociales. Tél. 026 300 77 80 / www.unifr.ch/travsoc

Participer à la vie de son immeuble, de son quartier, un enjeu de société

16 mai – **Pully** (Centre Guisan)
Inscr. F. Favre, Fondation Leenaards, 8 Grand-Chêne, 1003 Lausanne.
Tél. 021 351 25 55

La peine de mort

colloque interdisciplinaire
23-24 juin – **Lausanne**
Rens. Institut d'éthique, Florence Quinche, BFSH2, Bureau 5020, 1015 Lausanne.
Tél. 021 692 28 81

Villes et qualité de vie

forum mondial
18-20 mai – **Genève** (salle de Plainpalais)
Rens. www.qualitedevie.org/ Fondation du Devenir. Tél. 022 789 53 82

Enfance/ Jeunesse

CommuniCafé

espace de parole informel
un mercredi sur deux: 10, 24 mai, 7 juin (19h15-20h30) – **Genève** (Tea-room Chez Quartier, 24 rue Voltaire)
Rens. Assoc. Stop suicide. Tél. 022 320 55 67

Images, beauté et séduction...

soirées à thème

- Corps jeunes, beaux et mortels. 9 mai (20h15) – **Genève** (MQEV)

Rens. Maison de quartier des Eaux-Vives, 3 ch. de la Clairière, 1207 Genève.
Tél. 022 736 72 71

Les troubles déficitaires de l'attention – hyperactivité chez l'enfant et l'adolescent

colloque interdisciplinaire
13 mai – **Lausanne** (CHUV-César-Roux)
Rens. Françoise Evrard, SUPEA, 23A rue du Bugnon, 1005 Lausanne. Tél. 021 314 19 60

Professionnels de la petite enfance et annonce du handicap...

journée d'étude
23 mai – **Lausanne** (CHUV)
Rens. Pro Infirmités Vaud, Besoins spéciaux de la petite enfance, av. Pierre Decker, 1011 Lausanne. Tél. 021 314 73 00

Université d'été sur les Droits de l'enfant

17-21 juillet – **Sion**
Rens. Institut internat. des Droits de l'enfant IDE, c/o IUKB, c.p. 41761950 Sion. Tél. 027 205 73 03

Femme / Famille

En route contre la violence domestique

passage du bus Sweet home d'Amnesty international
5-20 mai – **Jura**
Rens. www.amnesty.ch/tournee 2006

Transmission et complexité

25 ans de l'AGTF
6 mai – **Genève** (aula collège Calvin)
Inscr. Assoc. genevoise de thérapies familiales AGTF, 35 rue des Pâquis, 1201 Genève. Fax. 022 301 44 58

Corps et dé-corps

6 mai (13h30-17h30) – **Genève** (F-Information)
Inscr. F-Information, 67 rue de la Servette, cp. 128, 1211 Genève 7. Tél. 022 740 31 00

La période de l'adolescence

8 mai (20h30) – **Genève**
Rens. Espace Adoption, 14 av. Industrielle, 1227 Carouge. Tél. 022 910 05 48

Salons de F-Information

- Se mettre en «je». 16 mai (12h15-13h45) **Genève** (Théâtre de la Comédie)
 - Corps vécu, vu, donné à voir... 23 mai (20h-21h30) – **Genève** (F-Information)
- Rens. F-Information, 67 rue de la Servette 1202 Genève. Tél. 022 740 31 00

Autour de l'accueil et de l'adoption d'un enfant plus âgé

29 mai (20h) – **Genève**
Rens. Espace Adoption, 14 av. Industrielle, 1227 Carouge. Tél. 022 910 05 48

Vieillesse

Les visAgés de la vie

journées du film
11-12 mai – **Martigny**
Rens. Pro Senectute, formation continue, c.p. 844. 1800 Vevey. Tél. 021 925 70 10

Santé

Maladies psychiques: rechute et guérison

congrès du GRAAP
3-4 mai – **Lausanne** (Casino Montbenon)
Inscr. Groupe romand d'accueil et d'action psychiatrique GRAAP, 25 rue de la Borde, 1018 Lausanne. Tél. 021 641 25 83

Le corps mal entendu

conférence des aumôneries des HUG
9 mai (14h30-16h) – **Genève** (salle Opéra Hôp. Cantonal)
Rens. Aumôneries prot. et cath. des Hôpitaux universitaires de Genève HUG. Tél. 022 382 65 86/90

Psytrialogue

- Respect de soi et des autres. 10 mai (19h15) – **Genève** (salle de paroisse prot. Servette-Vieuxseux, 55 av. Wendt)
- Rens. Pro Mente Sana, 40 rue des Vollandes, 1207 Genève. Tél. 022 718 78 40

Marche de la Médiante contre le cancer

13 mai – **Vandoeuvres** (GE)
Rens. Ligue genevoise contre le cancer, 17 bd des Philosophes, 1205 Genève.
Tél. 022 322 13 33

Assistance au suicide. Quel rôle pour les soignants ?

forum Louis-Jeantet de la santé
18 mai (20h15) – **Genève** (77, Florissant)
Réservations: forum@jeantet.ch ou
Tél. 022 704 36 38

Rencontres Santé et Violence

- La violence dans les médias conférence (L. Deonna)
22 mai (19h) – **Chêne-Bougeries/GE** (salle communale)
- Rens. Centre de rencontres et de loisirs, 41 ch. de la Gradelle, 1224 Chêne-Bougeries.
Tél. 022 349 44 49

Systèmes de santé intégrés : potentiel et limites

6e forum de gériatrie Zurich Waid
15 juin – **Zurich** (Stadtspital Waid, Tièchestr. 99)

Rens. Assoc. suisse de politique sociale, Mühlenplatz 3, c.p. 85. 3000 Berne 13.
Tél. 031 326 19 20

Handicap

Nouvelles technologies de communication et aides au déplacement de la personne handicapée visuelle

journée d'information UCBA
18 mai – **Genève** (Hôtel Cornavin)
Rens. Union centrale pour le bien des aveugles. UCBA, 5bis ch. des Trois-Rois, 1005 Lausanne. Tél. 021 345 00 50

On est tous là...sauf vous

journée sur la Différence
19 (19h) et 20 mai (dès 9h) – **Cologny-GE**
Rens. Assoc. Handi-culture, p.a. Dalila Vionnet, 70 av. du Lignon, 1219 Le Lignon.
Tél. 022 534 13 12

Walking Day

les sourds bougent ensemble
21 mai – **Morges**
Rens. info@mains.dire.org

Faire reflourir la vie en moi (film)

soirée à thème, groupe de soutien, Le Relais
12 juin (19h) – **Genève** (Maison des associations.)
Rens. Le Relais p.a. Maison des associations, 15 rue des Savoises, 1205 Genève.
Tél. 022 781 65 20

Dignité humaine et handicap

1-2 juin – **Fribourg**
Rens. Serv. formation continue, Uni de Fribourg. Tél. 026 300 73 47

Journée d'Handisport

9 juillet – **Macolin**
Rens. Sport Handicap, Chriesbaumstr. 6, 8604 Volketswil. Tél. 044 908 45 00

Participation pour une inclusion des personnes en situation de handicap

forum et congrès AIRHM
21-24 août – **Lausanne** (HEP)
Rens. HEP, Institut de pédagogie spécialisée, 33 av. de Cour, 1014 Lausanne.
www.airhm.org

Travail

Motivation du travail -philosophie de la pause café

8-9 juin – **Fribourg**
Rens. Serv. de la formation continue, Uni de Fribourg. Tél. 026 300 73 47

Exclusion/Intégration

Marché aux plantes et décorations de balcon, pour les 20 ans de l'Atelier Galiffe

6 mai – **Genève** (ch. Galiffe)
Rens. Atelier Galiffe. Tél. 022 344 86 53

RENCONTRES

À L'ÉTRANGER

Social

Pour un nouvel équilibre social dans un monde inéquitable

conférence mondiale de la FITS (F/D/E/GB)
30 juillet – 3 août – **Munich**
Rens. Féd. Internationale des travailleurs sociaux FITS. www.socialwork2006.de

Transformation of the Welfare State: Political Regulation and Social Inequality

21-23 septembre – **Brême** (D)
Rens. ESPAnet, The Network for European Social Policy Analysis. Aalborg University, DEN-9220 Aalborg Oest. Tél. +45 96635 8207/ www.espanet2006.de

Famille

Autonomie et dépendances

10es journées francophones de thérapie familiale systémique de Lyon
23-26 mai – **Lyon** (Ecole normale supérieure)
Inscr. Dr Marie-Christine Cabié, 2 bd Magenta, F-75010 Paris. /mc.cabie@noos.fr

Vieillesse

Global Ageing: the North-South challenge

8e conférence de la Fédération internationale sur le vieillissement
30 mai – 2 juin – **Copenhague**
Rens. Secrét. de la conférence. PO Box 41 Strandvejen 169-171, DK-2900 Herrerup Copenhagen. Tél. +45 70 23 50 56

Quoi de neuf sous le soleil des seniors ?

8-9 mai – **Metz** (Conseil général)
Inscr. UNIORPA, 45 rue Chabaud. BP. 2089. F-51073 Reims cedex. Tél. +33 326 88 40 86

Vieillesse et handicap

conférence internationale
8-9 juin – **Graz**
Rens. www.ageing-and-disability.com/aad/index.php

Santé

Prévention des assuétudes : concepts et stratégies

10-12 mai – **Liège** (Palais des congrès)
Rens. Maison du social de la Province de Liège, 28-30 bd d'Avroy, B-4000 Liège.
Tél. +32 4 232 32 44

Collaborer pour catalyser la recherche

4e congrès de l'Association européenne pour les soins palliatifs
24-27 mai – **Venise** (Lido)
Rens. EFFETTI, 106 via Gallarate, I-20151 Milano. Tél. +39 02 33 43 281

Handicap

Maisons départementales des personnes handicapées. Une révolution en marche ?

1er juin – **Paris** (Maison de la chimie)
Rens. Accor Services et le Journal de l'Action sociale, 13 bd St-Michel, F-75005 Paris.
Tél. +33 153 10 24 10

IXe Salon Autonomie

7-9 juin – **Paris**
Rens. Ades organisation, 15 rue Dr Roux, F-94600 Choisy le Roi.
Tél. +33 146 81 75 00

Travail

Initiatives RH secteur public

29 mai-2 juin – **Paris**
Rens. Comundi, 2 rue Maurice Hartmann, BP 62, F-92133 Issy-les-Moulineaux.
Tél. +33 146 29 23 79

La responsabilité sociale dans l'entreprise en Europe...

11e conférence d'ENOS (European Network of Occupational Social Work)
21-23 juin – **F-Labourgade** (près Castelsarrasin)
Rens. Anne Le Duy, MOVIS, 3 rue du Léman, 1201 Genève. Tél. 022 730 25 56

Etrangers

Conference on Migrations and social Policies in Europe

8-10 juin – **Pamplona** (E)
Rens.
www.congreso.migraciones.unavarra.es

Pour mieux agender...

Faites-nous part, à temps, des colloques, séminaires, etc. que vous organisez sur un sujet social.

Dernier délai de réception des infos pour le :

No 77 – juin : 5 mai 2006

No 78 – juillet/août : 6 juin 2006

Hospice général, Service communication
c.p. 3360, 1211 Genève 3.

Contact : **Léon Meynet.**

Tél. 022 420 51 54. Fax 022 420 52 99.

E-mail : leon.meynet@ge-ariane.ch

N.B. Les informations relatives à des cycles de formation/perfectionnement assurés régulièrement et à titre lucratif ne seront pas relevées dans cet agenda, mais peuvent faire l'objet d'annonces payantes dans la revue. Le contenu de cet agenda n'engage pas la rédaction.

Retrouvez l'agenda et ses compléments sur www.reperesocial.ch



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ AUTONOME DE
THÉOLOGIE PROTESTANTE

**Inscrivez-vous en
BACHELOR DE THEOLOGIE
Une formation universitaire
entièrement à distance en 3 ans**

Objectifs

Au cœur des défis du monde contemporain, les études de théologie interrogent les discours sur Dieu de la tradition chrétienne, et les mettent en rapport avec d'autres religions. Au programme du cursus: analyses historiques et textuelles, réflexions sur les défis éthiques et pratiques du religieux, philosophie, psychologie et sociologie de la religion. Dans cette recherche de sens, la théologie universitaire est soucieuse des valeurs essentielles que sont l'esprit critique, la clarté et la liberté intellectuelle.

Méthodes

L'enseignement à distance est dispensé par le biais d'une plate-forme d'apprentissage et de collaboration sur Internet permettant aux enseignants de transmettre leurs cours et d'interagir très régulièrement avec les étudiants (documents multimédias, forum, chat, etc).

<http://www.unige.ch/theologie/distance/>
Tél. +41 (0)22 379 76 24
distance@theologie.unige.ch
(inscription jusqu'au 1er juin 2006)

**Master of Advanced Studies HES-SO
en action et politiques sociales**

Cycle de formation 2006 – 2009

Ancien Diplôme de formation continue en travail social,
Université de Neuchâtel
Master en procédure de reconnaissance HES-SO

Objectifs

◇ Acquisition de compétences en matière de méthodologie d'intervention et d'analyse de l'action et des politiques sociales. Développement des capacités d'analyse et d'approfondissement interdisciplinaires

Public

◇ Professionnels de l'action sociale ayant une expérience professionnelle (2ans) soucieux d'accéder à un haut niveau de formation

Thématiques d'enseignement

◇ Module 1. Interventions sociales et psychosociales
◇ Module 2. Analyse des problèmes et processus sociaux
◇ Module 3. Analyse des politiques sociales

Informations pratiques

Lieu de formation: EESP/HE-TS, Lausanne (le vendredi)
Volume et durée: 60 crédits ECTS (3 ans)
Début de la formation: octobre 2006
Délai d'inscription: fin juin 2006.
Prix: Fr. 4'500.- par module

Coordination et informations

Prof. Stéphane Rossini 032 718 14 40
(e-mail: stephane.rossini@unine.ch)
Secrétariat 032 718 14 40
(e-mail: nicole.cherkaoui@unine.ch)

Hes-so
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale



L'enjeu Thérapie par le jeu interactif

Wil Clavien, 027 455 37 03, wil_clavien@enjeu.info

L'Association l'Enjeu organise
du 19 au 22 septembre 2006,

à Crêt-Bérard, un cours avec **Growing Minds**,
Institut américain spécialisé dans les interventions
éducatives pour des enfants atteints d'autisme.

Cette formation vous aidera à acquérir les compétences pour augmenter la motivation et la coopération de votre enfant, pour améliorer sa communication et ses interactions sociales. Elle vous apprendra à fixer des objectifs et à évaluer ses progrès.

Différentes méthodes permettant d'atteindre ces objectifs seront enseignées.

Ce programme, dont le concept est basé sur vingt-deux ans de pratique, sera présenté par Kaitryn et Steven Wertz eux-mêmes, avec traduction simultanée. Il intervient notamment au niveau relationnel et neuro-sensoriel, intentionnel et attentionnel pour stimuler la cognition.

Pour plus d'information: www.enjeu.info ou 027 455 37 03

**Repère
social**

**est aussi disponible en kiosques et dans
librairies de Suisse romande suivantes :**

- **Librairie du Boulevard**
rue de Carouge 34
1205 Genève
- **Page d'Encre**
chemin des Bats
2800 Delémont
- **Librairie Basta**
rue du Petit-Rocher 4
1003 Lausanne
- **Librairie**
Albert Le Grand
rue du Temple 1
1700 Fribourg
- **La Méridienne**
rue du Marché 6
2300 La Chaux-de-Fonds